

Sommaire

Éditorial

Dossier thématique

Pratique clinique

Activité associative

Le psychologue spécialisé en neuropsychologie vu par...

Supplément

Les stages et la formation pratique des étudiants en neuropsychologie

Supplément



Crédits

Illustration de couverture :



Ève Richaud

Psychologue spécialisée en neuropsychologie.
Consultation mémoire, Clinique du Parc, Castelnau-le-Lez (34). EHPAD Résidence les Tilleuls, Murviel-les-Béziers (34). SSR Le Pech du Soleil, Boujan-sur-Libron (34).
Activité libérale (34).

Comité éditorial :



Raphaëlle Amendola

Psychologue spécialisée en neuropsychologie.
Consultation mémoire du Centre Gérontologique Départemental des Bouches-du-Rhône, Marseille (13).
Membre des associations NeuroPsy13 et Neuropsych-PACA.
Trésorière de l'OFPN et membre de son conseil d'administration.



Mathieu Hainselin

Psychologue spécialisé en neuropsychologie.
Maître de conférences en psychologie expérimentale.
CRP-CPO EA 7273, Université de Picardie Jules Verne, Amiens (80).



David Moreau

Psychologue spécialisé en neuropsychologie.
Foyer d'Accueil Médicalisé pour adultes avec troubles du spectre autistique (59).
Association Autisme 59-62.



Amélie Ponchel

Psychologue spécialisée en neuropsychologie.
Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille (59).
Coordinatrice du Collectif des psychologues spécialisés en neuropsychologie du Nord-Pas-de-Calais.
Secrétaire de l'OFPN et membre de son conseil d'administration.

Relecteurs :

Le comité éditorial remercie les relecteurs qui ont contribué à vous proposer des articles de la meilleure qualité possible. Dans l'ordre alphabétique : Angélique Belmont, Lorine Chaix, Sandrine Chicherie-Mauries, Marie de Montalembert, Lucille Eloy, Pierre Leclef, Lise Malvy, Catherine Mertz, Roxane Olivier, Guillaume Pérodeau, Marine Pernici, Marianne Picard, Stéphane Raffard, Julie Spengler et Julie Stephan.

Sommaire du supplément

	Pages
Supplément	4-32
État des lieux des conditions et pratiques des stages en neuropsychologie en France	
Introduction	4
Méthode	5
Élaboration des questionnaires	5
Diffusion	6
Analyse des données	6
Résultats	7
Profil des participants	7
Expérience de stage	8
Règles concernant les stages à l'université	9
Encadrement de stagiaires	9
Demandes de stage	12
Attentes vis-à-vis des stages	15
Conditions d'accueil sur les lieux de stage	16
Déroulement du stage	18
Liens avec l'université	22
Problèmes avec les stages	24
Pistes d'amélioration	25
Discussion	29
Perspectives	29
Limites	29
Conclusion	30
Références	30
Annexe : Informations concernant les stages dans les différents masters 2 français spécialisés en neuropsychologie ou apparentés (recueillies auprès des étudiants ayant participé à la présente enquête).	32

État des lieux des conditions et pratiques des stages en neuropsychologie en France

Amélie Ponchel, Raphaëlle Amendola et François Radiguer

Mots-clés : Stages | Étudiants | Maîtres de stage | Université | Enquête.

Résumé : Les stages sont un moment clé de la formation en psychologie au sujet duquel peu d'informations chiffrées sont connues à ce jour. Dans cette enquête, 332 étudiants et 550 psychologues spécialisés en neuropsychologie ont répondu à un questionnaire concernant les conditions et pratiques du stage. L'expérience de stage des étudiants ainsi que les règles appliquées dans les universités apparaissent hétérogènes. Les conditions de travail et les moyens des structures d'accueil ont un impact sur les possibilités d'encadrement par les psychologues. Les étudiants rapportent des difficultés dans leurs recherches de stage, marquées par un accès complexe aux coordonnées des lieux d'activité en neuropsychologie et potentialisées par les récentes réglementations obligeant la gratification des stages. Les participants soulignent un besoin de clarification des objectifs des stages, d'une systématisation de leur suivi et d'une uniformisation du système d'évaluation. Une accentuation de la communication entre les différents acteurs du stage permettrait de faire converger les efforts pour améliorer la formation pratique des étudiants en neuropsychologie.



Amélie Ponchel

Psychologue spécialisée en neuropsychologie au Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille (59). Secrétaire de l'OFPN.

amelie.ponchel@gmail.com



Raphaëlle Amendola

Psychologue spécialisée en neuropsychologie au Centre Gérontologique Départemental des Bouches-du-Rhône à Marseille (13). Trésorière de l'OFPN.



François Radiguer

Psychologue spécialisé en neuropsychologie au Centre Médical et Pédagogique pour Adolescents à Neufmoutiers-en-Brie (77).

Introduction

Les stages permettent une formation pratique des étudiants en psychologie et la mise en lien des connaissances dispensées à l'université avec le terrain. Encadrer des stagiaires, c'est contribuer à la construction de leur identité professionnelle. C'est aussi participer à la formation de futurs psychologues, dont l'obtention du titre passe légalement par la réalisation d'un stage professionnel (Arrêté du 19 mai 2006).

Peu d'études se sont intéressées aux conditions d'accueil des stagiaires et au déroulement des stages en psychologie en France. En 1997, une enquête nationale sur les stages de psychologie a été menée par le Syndicat National des Psychologues (SNP) auprès de 300 professionnels (Caron *et al.*, 1997 ; Caron et Le Maléfan, 1999). Cette démarche a été suivie, en 1999, par une enquête auprès de 29 universités françaises, organisée par l'Association des Enseignants-Chercheurs de Psychologie des Universités (AEPU) (Gély-Nargeot *et al.*, 1999). Ces travaux ont mis en exergue un certain nombre de questionnements et difficultés concernant les stages en psychologie. En premier

lieu, le ressenti d'un manque de collaborations entre les responsables universitaires et les psychologues accueillant des stagiaires sur le terrain a été exprimé. Ensuite, une forte hétérogénéité des pratiques autour du stage a pu être mise en évidence. Malgré la création d'un cadre légal aux stages de psychologie (Arrêté du 19 mai 2006), il apparaît que les questionnements soulevés dans les années 1990 restent d'actualité aujourd'hui.

Un regain d'intérêt pour la thématique des stages est né ces dernières années dans le cadre des questionnements concernant leur gratification dont l'obligation a été instaurée par la loi pour l'égalité des chances en 2006 (Loi n°2006-396 du 31 mars 2006). Ce texte et les différentes lois et décrets qui ont suivi ont remis à l'ordre du jour la question des difficultés rencontrées par les étudiants pour trouver un stage.

Fin 2011, la FENEPSY (Fédération Nationale des Étudiants en Psychologie) a lancé une enquête visant à faire « un état des lieux des conditions dans lesquelles les étudiants pourraient trouver un stage » (FENEPSY, 2012). Près de 1 419 étudiants en psychologie et 228 maîtres de stage y ont participé. Ce travail a permis de démontrer une certaine méconnaissance des textes de loi encadrant les stages de la part des universités, des étudiants et des lieux de stage. Il a également mis en avant un manque de moyens des établissements recevant des stagiaires en psychologie pour financer les gratifications. Dans ce contexte, peu d'étudiants déclarent être gratifiés. Plus encore, ils se plaignent de difficultés importantes pour trouver un lieu de stage, notamment pour les stages de longue durée.

Le SNP a également lancé une étude en 2012 sur cette même thématique, à laquelle ont participé 80 psychologues (Guérin et Caron, 2013). Cette enquête a permis de montrer une relative stabilité du nombre de stagiaires encadrés par les psychologues avant et après l'obligation de gratification. Dans les faits, celle-ci apparaît fréquemment contournée. Par ailleurs, les commentaires exprimés par les participants font écho aux résultats de la première enquête du SNP de 1996.

Ils soulignent à nouveau un manque de liens entre psychologues et universitaires. Les professionnels regrettent entre autres que leur avis ne soit pas assez pris en compte dans la validation des diplômes.

Dans un contexte de création d'une association nationale des psychologues spécialisés en neuropsychologie, il est apparu important de se soucier des conditions et pratiques du stage en neuropsychologie en France. Au-delà des questions récentes soulevées au sujet de la gratification, il est apparu qu'il existait peu de données concernant ces stages. Or, l'Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie (OFPN) encore naissante aura besoin, notamment *via* sa commission consacrée à la formation initiale, d'informations concernant la formation pratique des étudiants. C'est donc dans ce cadre que les auteurs ont souhaité lancer une enquête nationale sur les stages en neuropsychologie.

Méthode

Élaboration des questionnaires

Deux questionnaires ont été élaborés. Le premier s'adressait aux psychologues spécialisés en neuropsychologie exerçant en France, qu'ils encadrent ou non des stagiaires pour l'année en cours. Le second était à destination des étudiants en stage ou à la recherche d'un stage en neuropsychologie. Ces formulaires ont été créés et diffusés sur Internet (*via* les outils Google). Des questions à choix multiples (QCM) ont été majoritairement utilisées afin de faciliter le traitement, l'analyse et les réponses. Par ailleurs, des champs optionnels de commentaires étaient proposés, permettant aux participants d'apporter toutes les précisions qu'ils jugeaient nécessaires.

Ces questionnaires ont été soumis au préalable à onze volontaires, parmi lesquels sept psychologues et quatre étudiants. Ce pré-test a permis de s'assurer du fonctionnement purement

Questionnaire version étudiant				
Questions générales				
Données démographiques (13 items)	Règles du stage à l'université (8 items)	Demandes de stage (8 items)	Choix du lieu de stage (5 items)	Attentes vis-à-vis du stage (4 items)
Stages de l'année en cours (3 stages max.)				
Déroulement (29 items)		Liens avec l'université (4 items)	Difficultés / problèmes (3 items)	
Ouverture				
Pistes d'amélioration de la formation pratique (1 item)		Commentaires généraux sur le questionnaire (1 item)		

Questionnaire version psychologue				
Questions générales				
Données démographiques et expérience d'encadrement (11 items)		Demandes de stage (4 items)		
Activités professionnelles (3 activités max.)				
Activités (8 items)		Conditions d'accueil des stagiaires (9 items)		
Stages pour l'année en cours				
Déroulement (12 items)				
Expérience d'encadrement sur les 5 dernières années				
Lieu de stage (1 item)	Choix du stagiaire (3 items)	Déroulement du stage (11 items)	Liens avec l'université (7 items)	Difficultés / problèmes (3 items)
Ouverture				
Pistes d'amélioration de la formation pratique (1 item)		Commentaires généraux sur le questionnaire (1 item)		

Figure 1 : Structure du questionnaire.

technique, de l'intelligibilité des questions et de la pertinence des items et des propositions de réponses. À son issue, certains items ont été reformulés et d'autres supprimés pour alléger le formulaire et en diminuer la durée de passation. Il a entre autres été décidé de n'interroger les étudiants que sur leurs stages pour l'année universitaire en cours (2013-2014) et non sur l'intégralité des stages réalisés durant leur cursus.

La construction des deux questionnaires permettait un parallèle entre les items. Après des données générales et démographiques, ils abordaient différentes thématiques concernant les stages, détaillées dans la figure 1. Des questions intermédiaires étaient présentées afin d'adapter les questions posées au profil du participant (par exemple, poser ou non certaines questions en fonction du fait que l'étudiant ait trouvé un stage ou non). Cela permettait de limiter la taille du questionnaire selon les participants. Au total, les étudiants étaient soumis à un nombre de questions compris entre 43 et 135 et les psychologues entre 39 et 161 questions.

Diffusion

Les questionnaires de cette enquête ont été diffusés du 15 février au 10 mars 2014, par voie électronique. Le lien vers le formulaire a été transmis via le forum professionnel de Neuropsychologie.fr (qui comptait un peu plus de 1 600 membres) et par la sollicitation des regroupements locaux de psychologues spécialisés en neuropsychologie. Les réseaux sociaux et principalement Facebook ont été utilisés pour diffuser l'information via les pages de *Neuropsychologie.fr* et *Étudiants M1 & M2 Neuropsychologie*. En parallèle, les liens vers l'enquête ont été communiqués à des responsables universitaires et des associations d'étudiants en psychologie. Par ailleurs, les participants étaient sollicités pour diffuser le questionnaire à leurs contacts.

Analyse des données

L'analyse des données a débuté par l'exclusion des doublons (réponses identiques répétées) : trois ont été relevés dans le questionnaire destiné aux étudiants et cinq dans celui adressé aux psychologues. Par ailleurs, ont été exclues de l'analyse les données ne correspondant pas aux sujets ciblés par l'enquête. Cela concernait sept réponses au questionnaire étudiant (doctorants sans stage ou étudiants non intéressés par la neuropsychologie) et une réponse au questionnaire adressé aux psychologues (professionnel non spécialisé en neuropsychologie).

Les réponses aux QCM de type « autre, précisez » ont été traitées individuellement afin de les recoder. Elles ont été requalifiées lorsqu'elles correspondaient à une des réponses du choix multiple proposé. Lorsque cela était nécessaire, des catégories de réponses supplémentaires étaient ajoutées. Par ailleurs, une analyse manuelle des réponses a été effectuée, afin de les remplacer par « non applicable » ou « non renseigné » lorsque leur contenu était hors sujet ou incohérent avec une réponse donnée précédemment.

Les données quantitatives ont été traitées par l'utilisation des logiciels Microsoft Excel et PASW® (Predictive Analytics SoftWare) pour réaliser des statistiques descriptives, permettant de représenter les nombreuses données à disposition. Aucune inférence statistique n'a été réalisée, l'objectif étant de décrire précisément les données de notre échantillon. Ainsi, des fréquences, moyennes, écarts-types et médianes ont été obtenus. Les données qualitatives, issues des commentaires libres laissés par les participants, ont été analysées et regroupées en catégories en fonction de leur contenu.

Résultats

Profil des participants

Les données ont été analysées sur un échantillon de 332 étudiants et 550 psychologues spécialisés en neuropsychologie. Sans connaître la taille de la population des étudiants et psychologues spécialisés en neuropsychologie en France, il est difficile d'estimer quelle part de cette population cet échantillon représente. Toutefois, le taux de participation semble satisfaisant en regard des effectifs des précédentes enquêtes réalisées sur la thématique des stages.

« Les données ont été analysées sur un échantillon de 332 étudiants et 500 psychologues spécialisés en neuropsychologie. »

La répartition en termes de genre montre une nette prédominance féminine, correspondant à neuf participants sur dix dans chacun des deux groupes. La moyenne d'âge est relativement basse : 24,7 ans ($\pm 4,0$) pour les étudiants et 31,3 ans ($\pm 5,6$) pour les psychologues.

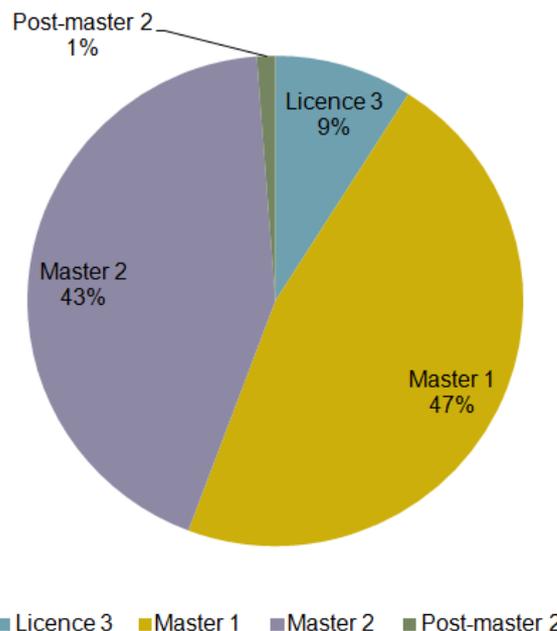


Figure 2 : Répartition des étudiants ayant participé à l'enquête en fonction de leur niveau d'étude (n=332).

La répartition des étudiants ayant participé à l'enquête en fonction de leur niveau d'étude est présentée sur la figure 2. Aucune réponse d'étudiants en première ou deuxième année de licence n'a été obtenue. Pour la suite de l'exposé, les données des étudiants de niveau master 2 et post-master 2 seront regroupées ensemble. Parmi eux, 67 % suivent un parcours professionnel, 30 % un parcours mixte et 3 % un parcours recherche. La diffusion de l'enquête a pu être moins efficace dans les parcours recherche et les étudiants de ces filières réalisent probablement moins de stages professionnels.

Parmi les étudiants participants, 87 % réalisent au moins un stage cette année (voir figure 3). Au total, ils ont renseigné 382 stages différents (entre un et trois par personne). Près de la moitié d'entre eux se trouvent à la moitié de leur stage (pour rappel, cette enquête a été réalisée en milieu d'année universitaire). Les trois quarts des stages sont réalisés dans le secteur public, 23 % dans le secteur privé et seulement 2 % en libéral.

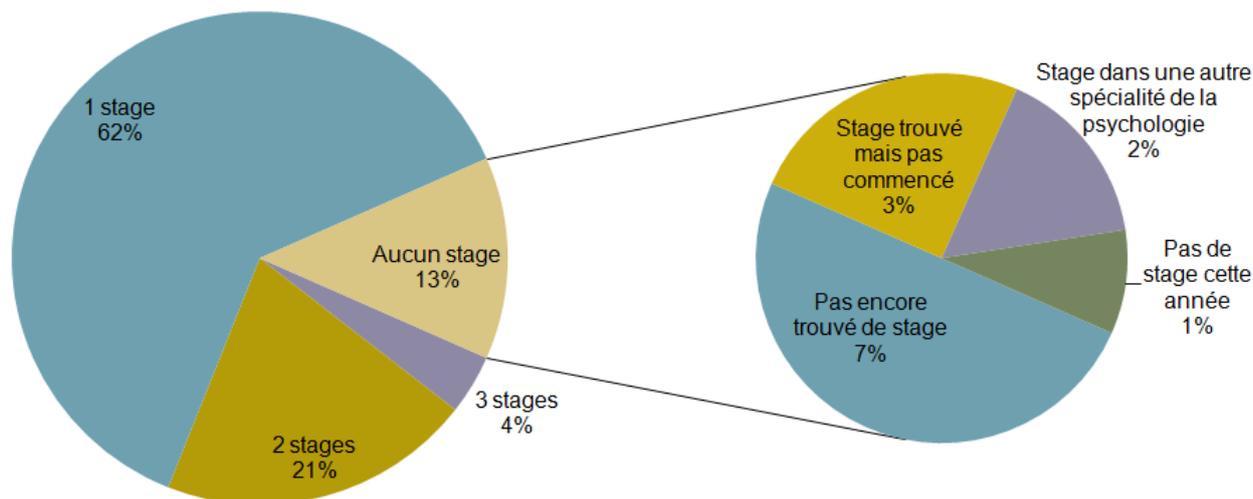


Figure 3 : Nombre de stages réalisés en 2013-2014 par les étudiants participants (à gauche) et motifs de ceux n'ayant pas renseigné de stage (à droite) (n=332).

Parmi les psychologues ayant répondu à cette enquête, la moitié a été diplômée après 2009. En fait, 95 % des participants ont obtenu leur titre après 2000 et l'ancienneté moyenne est de 5,3 (\pm 4,6) années d'exercice en neuropsychologie. Ces données sont cohérentes avec l'ouverture de nouvelles formations en neuropsychologie à partir de 2000 en France. Au total, les professionnels ont renseigné 720 postes, occupés pour la moitié d'entre eux depuis moins de 3 ans. Près de 57 % des activités renseignées sont réalisées au sein de la fonction publique, 34 % dans des structures privées et 9 % en libéral.

La répartition géographique des participants (illustrée par la figure 4) est hétérogène mais cohérente avec les bassins de population français : 15,6 % exercent ou étudient en Rhône-Alpes, 13,8 % en Ile-de-France, 12,5 % en Nord-Pas-de-Calais et 10,5 % en Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Expérience de stage

Chez les étudiants, le nombre moyen d'heures de stage réalisées en neuropsychologie augmente au cours du cursus (voir figure 5). Il existe une variabilité assez importante selon les étudiants : 56 (\pm 99) heures en licence 3, 241 (\pm 193) heures en master 1 et 408 (\pm 244) heures en

master 2. Le nombre d'heures de stage qu'ils réalisent dans les autres spécialités de la psychologie est quant à lui relativement stable au cours du cursus, avec une moyenne de moins de 50 heures par an.

Du côté des psychologues, 27,5 % des participants n'ont jamais encadré de stagiaire. Parmi ceux ayant déjà une expérience d'encadrement, il s'agit dans 61 % des cas de stages de master 1, 54 % de stages de licence 3 et 40 % de stages de master 2. Sans surprise, le nombre de stagiaires déjà encadrés augmente en fonction de l'ancienneté des professionnels (voir figure 6).

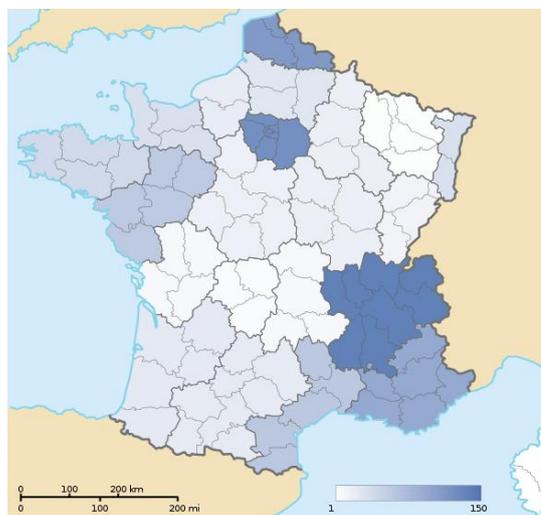


Figure 4 : Répartition géographique des participants (étudiants et professionnels).

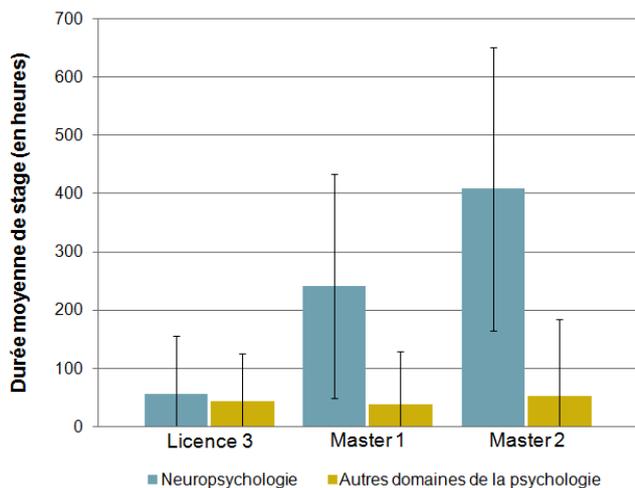


Figure 5 : Durée moyenne de stage en fonction de l'année d'étude.

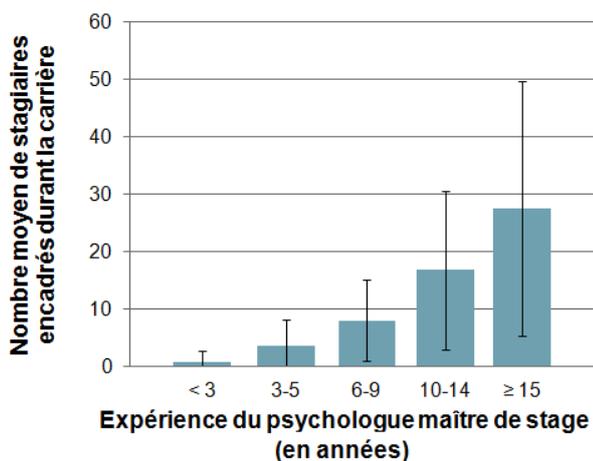


Figure 6 : Nombre moyen de stagiaires encadrés durant la carrière en fonction de l'ancienneté des psychologues maîtres de stage.

Règles concernant les stages à l'université

L'organisation des stages dans les différentes universités est marquée par une forte hétérogénéité des règles appliquées. En licence 3, ils ne sont généralement pas prévus dans les emplois du temps des étudiants. Cela les conduit à faire quelques heures de stage sur des journées isolées. Dans certaines universités, les stages ne sont pas autorisés en licence. Dans d'autres, ils sont limités à moins de 60 ou 100 heures sur l'année. En master 1, une journée par semaine est parfois réservée

au stage. Celui-ci doit être au minimum de 150 à 200 heures. Certaines universités n'autorisent pas les stages durant l'été, ceux-ci devant obligatoirement être associés à une unité d'enseignement. D'autres limitent le nombre d'heures réalisables sur une année. En master 2, l'organisation des stages est elle aussi très variable. Elle peut se présenter sous la forme de sessions (périodes de stage alternées avec les cours), de façon groupée durant un semestre ou encore en y dédiant certaines journées dans l'emploi du temps hebdomadaire des étudiants. (Voir détails en annexe I.)

Il faut également souligner que le nombre d'heures de stage demandées en deuxième année de master n'est pas le même dans toutes les universités. L'arrêté du 19 mai 2006 précise dans son article 2 : « Le stage professionnel est d'une durée minimale de 500 heures. ». Ainsi, il n'est pas précisé dans cet arrêté si ces heures de stage doivent être réalisées uniquement durant le master 2 ou si elles peuvent se répartir entre les deux années de master. Ces deux modes d'organisation sont donc utilisés dans les différentes universités. La majorité d'entre elles demandent tout de même un minimum de 500 heures de stages réalisées en dernière année. Par ailleurs, aucune université ne semble limiter la durée des stages de master 2.

Les psychologues signalent fréquemment dans leurs commentaires les difficultés posées par l'organisation des stages durant l'année universitaire. Le système de stage dit perlé (une journée de stage par semaine, les autres journées en cours) impose parfois une vision parcellaire de l'activité du psychologue aux étudiants. Ceux-ci peuvent alors avoir des difficultés à s'intégrer dans les équipes qu'ils ne voient que ponctuellement.

Encadrement de stagiaires

Le commentaire d'un étudiant interpelle et permet d'introduire cette nouvelle partie. Traitant de ses difficultés à trouver un stage, il indique que les recherches sont « très compliquées [...], avec des neuropsychologues ne voulant pas prendre

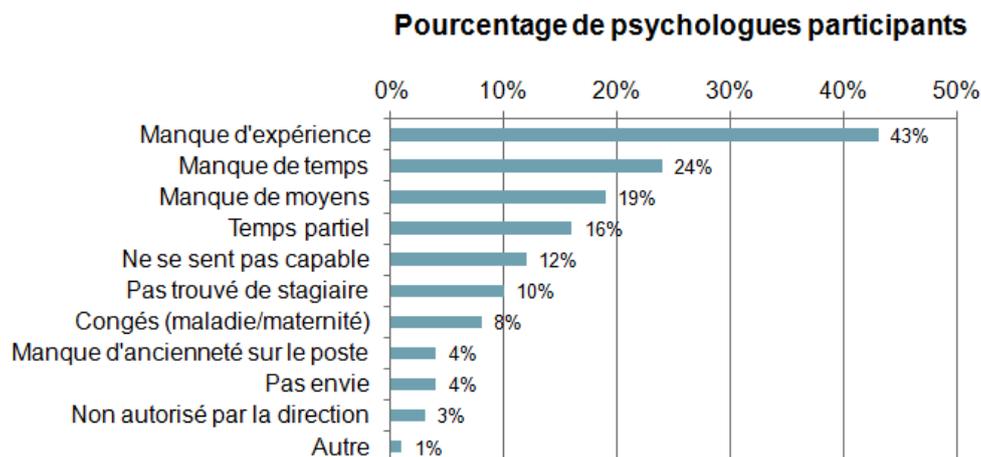


Figure 7 : Motifs invoqués par les psychologues n'encadrant pas de stagiaire pour 2013-2014 (n=278).

de stagiaire ou trouvant des excuses (pas de locaux, peu de temps de travail, [...]) ». Ainsi, qu'est-ce qui pousse un professionnel à prendre des étudiants en stage et quelles raisons expliquent que certains d'entre eux n'en encadrent pas ?

Pourquoi certains professionnels ne prennent pas de stagiaires ?

Parmi les professionnels ayant répondu à l'enquête, 51 % n'encadrent pas de stage cette année. La première raison invoquée par 43 % d'entre eux est le manque d'expérience (voir figure 7). Étant donnée la jeunesse de la profession et plus particulièrement des participants à cette enquête, il ne semble pas surprenant que ce motif soit le plus fréquent. Il apparaît en effet essentiel que le maître de stage soit lui-même à l'aise dans sa pratique pour pouvoir transmettre ses connaissances à des étudiants. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'arrêté du 19 mai 2006 prévoit dans son article 1^{er} que le psychologue praticien-référent exerce « depuis au moins trois ans ». Alors qu'un stage de découverte peut éventuellement être réalisé auprès d'un jeune professionnel, le respect d'un minimum d'expérience de l'encadrant d'un stage professionnalisant est primordial.

Le deuxième motif pour ne pas accepter de stagiaire est le manque de temps (24 %). En effet, l'encadrement d'un stage est une activité chronophage. Elle peut apparaître paradoxale dans

un contexte de travail où il est demandé de plus en plus de productivité et de rentabilité aux professionnels. Ainsi, les psychologues précisent dans leurs commentaires ne pas toujours avoir la possibilité de concilier leurs activités professionnelles courantes avec l'encadrement de stagiaires. Il faut également rappeler que certains psychologues sont impliqués dans des projets de formation continue comme la réalisation d'un diplôme universitaire (DU) ou poursuivent leurs propres études avec un doctorat. Ces parcours peuvent les accaparer et les rendre moins disponibles pour s'impliquer dans la formation d'étudiants.

Au-delà du manque d'expérience ou de temps, les conditions de travail des psychologues ne s'avèrent pas toujours les plus favorables à l'accueil de stagiaires. Or, les étudiants en formation n'en ont pas toujours connaissance et peuvent avoir des difficultés à les appréhender.

« Au-delà du manque d'expérience ou de temps, les conditions de travail des psychologues ne s'avèrent pas toujours les plus favorables à l'accueil de stagiaires. »

Ainsi, 19 % des psychologues interrogés déplorent l'impact du manque de moyens dont ils disposent sur leurs possibilités d'encadrement de stages. Ces moyens peuvent être matériels (comme disposer d'un bureau) ou organisationnels (temps FIR [Formation Information Recherche] par exemple). En effet, l'implication des psychologues dans la formation des étudiants entre dans le cadre des activités FIR ou équivalentes. Ce temps particulier est prévu comme une activité inhérente à la profession de psychologue (Décret 91-129 du 31 janvier 1991 ; Circulaire N°DGOS/RHSS/2012/181 du 30 avril 2012). Hors fonction publique hospitalière, des systèmes équivalents tels que le DIRES (Documentation, Information, Recherches, Élaboration, Supervision) existent également. Toutefois, seuls 37 % des postes de psychologues renseignés dans notre enquête en disposent, dépendant du type de structure et du statut des professionnels (voir figure 8). Or, il existe un lien entre l'accès à un

temps FIR ou équivalent et l'encadrement de stagiaires. Chez les participants à cette enquête, 58 % de ceux qui bénéficient d'un temps FIR ou équivalent supervisent un stage cette année, encadrant en moyenne 2,3 étudiants. Ceux qui n'en disposent pas sont 42 % à accueillir un stagiaire, avec une moyenne de 1,9 étudiant supervisé.

« Il existe un lien entre l'accès à un temps FIR ou équivalent et l'encadrement de stagiaires. »

Par ailleurs, une part non négligeable des professionnels (16 %) indique ne pas prendre de stagiaire à cause d'un temps de travail trop partiel. En effet, sur l'ensemble des postes renseignés, 59 % sont à temps partiel. La quotité de temps de travail varie en fonction des secteurs d'activité :

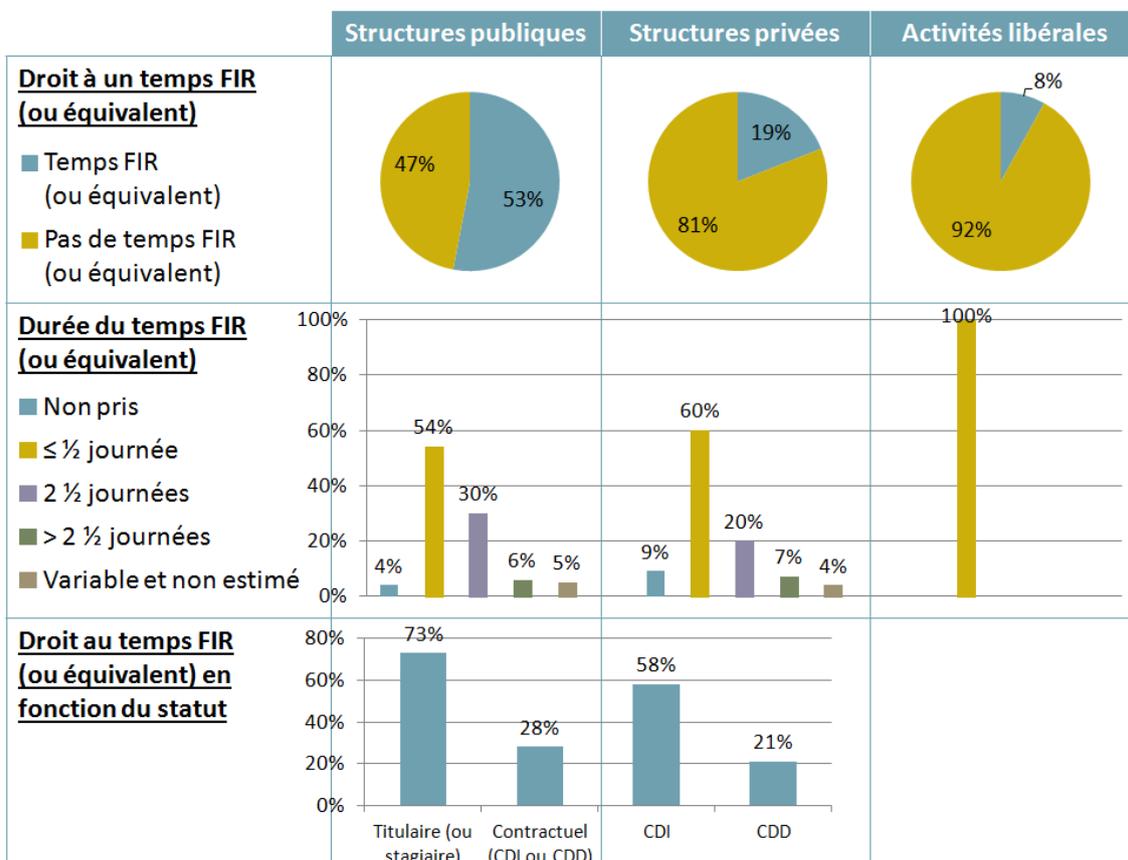


Figure 8 : En fonction du secteur d'activité, proportion de postes avec droit à un temps FIR (ou équivalent), durée moyenne de ce temps et variabilité en fonction du statut du professionnel. Structures publiques : n=411 ; structures privées : n=243 ; activités libérales : n=66.

sa médiane est de 0,48 ETP (équivalent temps plein) en libéral, 0,75 ETP dans le secteur privé et 0,80 ETP dans le public. Elle apparaît effectivement associée aux possibilités d'encadrement de stage. Chez les professionnels à temps plein, 55 % supervisent un stage contre 36 % de ceux qui exercent à temps partiel.

« Chez les professionnels à temps plein, 55 % supervisent un stage contre 36 % de ceux qui exercent à temps partiel. »

Enfin, les psychologues exerçant en libéral font régulièrement part dans leurs commentaires d'une certaine incompatibilité entre leur activité et l'encadrement de stagiaires. Ils mettent en avant entre autres l'irrégularité de leur activité ainsi que des déplacements fréquents.

Pourquoi les psychologues acceptent d'encadrer des étudiants ?

Malgré les difficultés évoquées dans la partie précédente, la moitié des participants supervise un stage pour cette année universitaire 2013-2014 (2,1 étudiants par maître de stage en moyenne). Dans plus de la moitié des cas, le professionnel n'encadre qu'un stagiaire à la fois. Lorsque plusieurs sont reçus sur une même période de l'année, l'accueil se fait le plus souvent sur des journées différentes, pour des étudiants de niveaux différents ou avec l'aide de collègues pour l'encadrement.

Pourquoi encadrer des stagiaires ? Pour 97 % des professionnels participants, il s'agit d'un souhait de former les étudiants à la pratique du psychologue. En outre, 74 % trouvent important de garder une certaine stimulation intellectuelle par cet encadrement et 56 % considèrent que cela leur permet de se maintenir à jour des nouvelles connaissances via leur stagiaire. En revanche, seuls 16 % des psychologues disent encadrer des étudiants pour travailler sur des protocoles de re-

cherche et 7 % dans l'optique d'avancer plus vite dans leur travail ou de voir plus de patients.

Demandes de stage

Comment les étudiants font-ils leurs demandes de stage ?

Dans l'échantillon interrogé, 88 % des étudiants déclarent trouver la démarche de recherche de stage difficile ou très difficile alors que seuls 4 % la trouvent facile ou très facile. Alors que la moitié déclare choisir son lieu de stage, les autres disent prendre celui qu'ils trouvent, sans choix réel. Ces derniers sont le plus souvent en master 1 et licence 3.

Plus de la moitié des participants recherchent souvent des coordonnées de lieux de stage sur Internet. C'est le moyen de recherche privilégié, quel que soit le niveau considéré. Le bouche à oreille est également très utilisé par les étudiants de master 2 mais moins par les plus jeunes. L'annuaire de Neuropsychologie.fr, régulièrement utilisé par les étudiants, semble moins connu par ceux de licence. Les pages jaunes sont quant à elles rarement utilisées. Enfin, 43 % des étudiants déclarent ne jamais trouver de coordonnées de lieux de stage à l'université. Ils signalent d'ailleurs un manque d'aide à la recherche de stage, malgré un système de partenariat avec des structures d'accueil mis en place par certaines universités. Dans leurs commentaires, les étudiants soulignent l'importance de se constituer un réseau pour trouver un lieu de stage et évoquent parfois l'utilisation des réseaux sociaux professionnels. Certains regrettent qu'il faille avoir des appuis influents pour trouver un stage et mentionnent les difficultés rencontrées par les étudiants qui changent de région durant leur cursus universitaire.

« 43 % des étudiants déclarent ne jamais trouver de coordonnées de lieux de stage à l'université. »

Lorsqu'ils souhaitent postuler pour un stage, 65 % des étudiants déclarent se renseigner uniquement sur la présence ou non d'un psychologue spécialisé en neuropsychologie dans la structure. Seuls 32 % disent utiliser certains critères complémentaires dans leur choix d'un lieu de stage. Enfin, 3 % envoient leur candidature sans prendre aucun renseignement particulier sur le lieu auquel ils s'adressent. La figure 9 rapporte les différents critères de choix du lieu de stage, par ordre décroissant d'importance. Dans leurs commentaires, les étudiants regrettent très fréquemment un manque de visibilité des psychologues spécialisés en neuropsychologie. Ils disent éprouver des difficultés d'accès aux coordonnées de potentiels maîtres de stage, dont ils connaissent encore moins les activités précises dans les structures.

« Dans leurs commentaires, les étudiants regrettent très fréquemment un manque de visibilité des psychologues spécialisés en neuropsychologie. »

Une fois ciblées les structures où postuler, vient le moment de l'envoi effectif de la candidature. Le début des recherches se fait le plus

souvent entre janvier et mars, quel que soit le niveau. Les participants à cette enquête précisent dans leurs commentaires l'importance d'anticiper et de s'y prendre à l'avance pour rechercher un stage, cette démarche demandant beaucoup de temps. Ainsi, 75 % ont trouvé leur stage en moins de 3 mois, 20 % entre 3 et 6 mois et 5 % ont mis plus de 6 mois avant de trouver leur lieu de stage.

Les étudiants interrogés déclarent avoir envoyé une médiane de 15 candidatures cette année : 9 en licence, 20 en master 1 et 10 en master 2. Le plus souvent, ces demandes sont envoyées par mail. Le deuxième moyen le plus utilisé est le courrier postal. Le téléphone apparaît moins employé et le déplacement sur place reste assez marginal. Ces demandes de stage sont, en majorité, directement adressées aux psychologues. Lorsque ce n'est pas le cas, la candidature est adressée au service, au directeur d'établissement ou au service des ressources humaines, voire plus rarement au chef de service.

Enfin, 49 % des étudiants déplorent ne jamais ou trop rarement recevoir des réponses à leurs candidatures, qu'elles soient positives ou négatives. Certains évoquent même une impression d'indifférence ou de manque de considération de la part des psychologues.

Par ailleurs, certains participants soulèvent quelques problèmes rencontrés durant la recher-

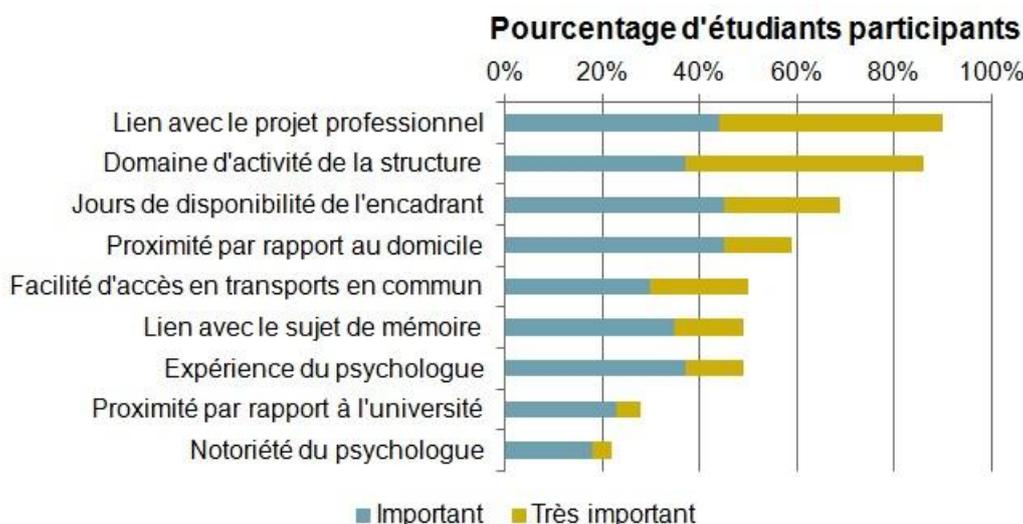


Figure 9 : Critères de choix du lieu de stage par les étudiants (n=332).

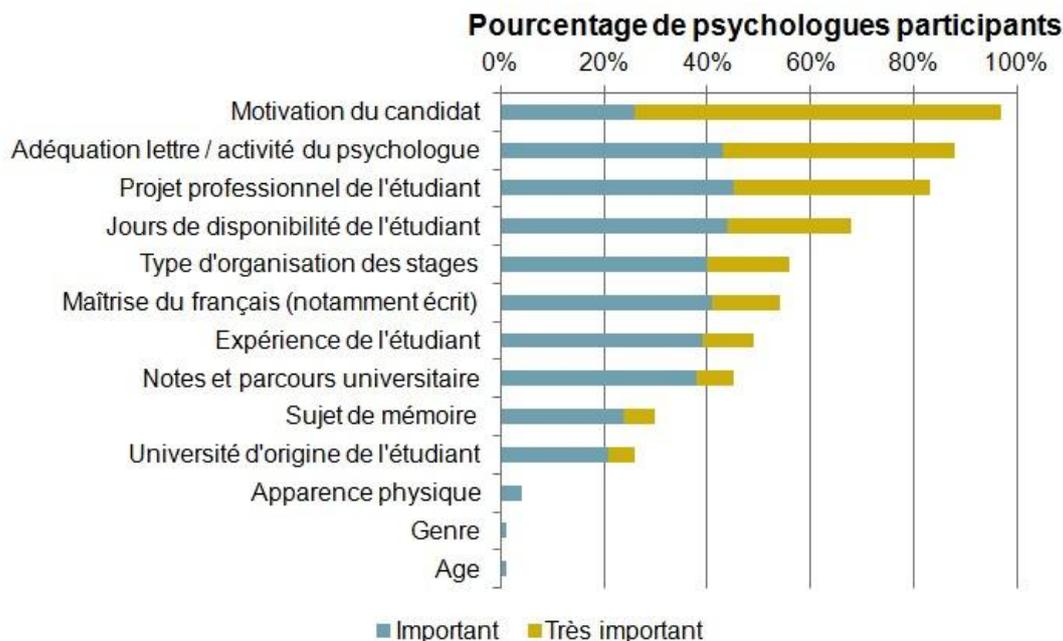


Figure 10 : Critères de sélection des stagiaires par les psychologues, tous niveaux confondus (n=743).

che de stage. D'une part, il existe des soucis liés à l'obligation de gratification et aux difficultés administratives (notamment avec les conventions). D'autre part, se posent des difficultés d'organisation, le rythme des stages universitaires n'étant pas toujours compatible avec celui des structures pouvant accueillir des stagiaires. Enfin, certains regrettent un nombre trop important d'étudiants pour trop peu de lieux de stage.

Comment les psychologues choisissent-ils leurs stagiaires ?

Les psychologues interrogés déclarent avoir reçu une médiane de cinq demandes chacun, dont deux pour des stages de master 2. Ces données sont toutefois assez variables d'un professionnel à l'autre, pouvant aller jusqu'à une cinquantaine de demandes pour une personne. Certains psychologues regrettent d'ailleurs de recevoir trop de demandes. Toutefois, 73 % des participants disent toujours répondre aux sollicitations reçues.

Les professionnels remarquent des courriers de qualité hétérogène. Ils regrettent fréquemment de recevoir des demandes mal ciblées ou envoyées à l'identique sur tous les lieux de stage. Ces candidatures ne sont pas personnal-

sées en fonction de la structure et du type de fonction exercée par le psychologue. Sur la forme, certains dénoncent des fautes d'orthographe ou de syntaxe donnant une mauvaise opinion sur les candidatures. Au niveau du contenu, ils regrettent également un manque d'informations sur les motivations, le projet professionnel ou les attentes de l'étudiant par rapport au stage. En effet, quelques étudiants peuvent rester cantonnés au fait qu'ils doivent réaliser un certain nombre d'heures de stage ou un mémoire.

« Les psychologues déclarent choisir leurs stagiaires majoritairement entre avril et juin. »

Les psychologues déclarent choisir leurs stagiaires majoritairement entre avril et juin. Ce sont les stages de master 2 qui sont définis le plus tôt, suivis par ceux de master 1. Les stagiaires de licence sont quant à eux choisis plus tard, majoritairement en cours d'année universitaire. Dans leurs commentaires, certains professionnels soulignent des demandes de stage trop tardives, parfois envoyées dans l'urgence. Celles-ci ne sont pas

toujours compatibles avec les contraintes institutionnelles et les durées nécessaires à la gestion des conventions de stage par exemple.

Comment les candidats au stage sont-ils choisis ? Alors que 12 % des psychologues font leur choix à partir de leur *curriculum vitae* et leur lettre de motivation uniquement, 72 % les reçoivent en entretien après avoir consulté ces documents. Les autres acceptent le premier étudiant qui se présente ou ceux qui leur sont recommandés par l'université ou un collègue. Quel que soit le niveau considéré, les critères de choix principaux (voir figure 10) concernent la motivation de l'étudiant et son projet professionnel, en lien avec l'activité de la structure. L'expérience de stage du candidat et son parcours professionnel ont plus d'influence pour les étudiants de master 2 mais moins pour ceux de licence.

« Quel que soit le niveau considéré, les critères de choix principaux [des stagiaires] concernent la motivation de l'étudiant et son projet professionnel, en lien avec l'activité de la structure. »

Certains psychologues ne reçoivent pas directement les demandes de stage, qui sont parfois traitées en amont par le secrétariat, les ressources humaines ou le collège des psychologues. D'autres indiquent avoir toute liberté pour choisir l'étudiant et gérer le déroulement du stage. Ainsi, deux tiers des professionnels choisissent seuls leur stagiaire, principalement dans le secteur public et en libéral. Un tiers choisissent leur stagiaire et font valider leur choix par leur direction, notamment dans le secteur privé. Finalement, seuls 2 % des psychologues se voient proposer ou imposer leurs stagiaires par leur direction. Au niveau administratif, 86 % des psychologues signent eux-mêmes les conventions de stage. Pour les autres cas, ce sont la direction ou les ressources humaines (10 %), un autre psychologue (3 %) ou le chef de service (1 %) qui s'en chargent.

Attentes vis-à-vis des stages

Les étudiants ont été interrogés sur leur degré d'accord avec huit propositions concernant les stages. La quasi-unanimité s'accorde pour dire que « le stage est une formation pratique au métier de psychologue ». Plus de 90 % des participants approuvent également le fait que le stage soit « complémentaire à la formation théorique reçue à l'université », « un passage obligé pour obtenir le diplôme », « une première expérience professionnelle » et « la partie la plus importante de la formation ». Il s'accordent aussi pour refuser l'affirmation « on vous demande de faire trop de stages ».

Au sujet de leurs attentes vis-à-vis du maître de stage, l'intégralité des étudiants participants souhaite qu'il les « initie à la pratique professionnelle et aux enjeux du métier de psychologue ». La majorité attend également qu'il leur « apporte un complément de connaissances par rapport aux cours », « indique la marche à suivre » et « les guide pour trouver leur propre chemin ». Seule la moitié des participants veut se voir confier des patients rapidement. Enfin, les qualités principales attendues d'un maître de stage semblent être la pédagogie, l'écoute et la disponibilité. Le dynamisme apparaît également important. En revanche, l'expérience n'est pas nécessairement attendue par les étudiants, notamment ceux de licence.

« Les qualités principales attendues d'un maître de stage semblent être la pédagogie, l'écoute et la disponibilité. »

Dans leurs commentaires, les étudiants précisent leurs attentes, avec en premier lieu celle d'une pratique clinique, au contact du patient. Ils souhaitent également pouvoir gagner en assurance dans leur pratique, attendant de se voir confier des tâches en responsabilité en fonction de leur niveau. Ils espèrent rencontrer une diversité de

situations leur permettant d'appréhender la variété des activités du psychologue spécialisé en neuropsychologie. Ils évoquent aussi le besoin que le maître de stage leur fasse confiance, tout en prenant garde à ne pas les autonomiser trop vite et sans une préparation adéquate. Certains signalent l'importance des échanges avec le maître de stage. Ces discussions doivent permettre, selon eux, de pouvoir échanger sur les problèmes et les difficultés, mais aussi de recevoir des conseils et des renforcements.

Ce que les psychologues attendent le plus de leurs stagiaires, ce sont l'investissement personnel et un bon contact avec les patients, quel que soit leur niveau. En second lieu, ce sont un bon sens clinique et une bonne intégration dans l'équipe qui sont souhaités. Pour les étudiants de master, les professionnels attendent également des connaissances théoriques et une prise d'initiative, plus importante encore en master 2, où l'autonomie est visée.

« Ce que les psychologues attendent le plus de leurs stagiaires, ce sont l'investissement personnel et un bon contact avec les patients, quel que soit leur niveau. »

Conditions d'accueil sur les lieux de stage

Il a semblé important de se préoccuper des conditions d'accueil des étudiants sur leurs lieux de stage. La loi du 22 juillet 2013 (applicable pour les années universitaires 2013-2014 et 2014-2015) stipule l'obligation de gratification de tout stage de plus de deux mois, consécutifs ou non, au sein d'une même structure. (La même règle sera applicable à partir de la rentrée 2015 selon la loi du 10 juillet 2014.) Le critère décisif est donc la durée totale du stage. Parmi les participants à

l'enquête, un tiers réalisent un stage de plus de 280 heures (équivalent à deux mois calculé au *pro rata temporis*) et entreraient donc dans le champ d'application de cette loi. Ainsi, 94 % d'entre eux sont en master 2 et 77 % effectuent leur stage dans le secteur public. Par ailleurs, un quart des stages renseignés, qu'ils soient réalisés dans le secteur privé ou public, a été limité à moins de deux mois par la structure d'accueil.

Le décret du 19 août 2013 permettait, pour l'année en cours, l'application de cette loi dans les structures du secteur privé ainsi que la fonction publique d'état. Cette mesure n'était pas applicable pour la fonction publique hospitalière et territoriale pour l'année universitaire 2013-2014. Elle a en effet été différée le temps de consultations sur ses possibilités de financement. Or, seule la moitié des étudiants qui réalisent un stage de plus de 280 heures dans le secteur privé déclarent percevoir une gratification pour leur stage (voir figure 11). Il semble que malgré les décrets déjà publiés et le fait que l'obligation de gratification des stages soit apparue depuis 2006, l'application de la loi demeure encore parcellaire dans le secteur privé. En outre, pour les stages de plus de deux mois réalisés dans le secteur public, non encore soumis à l'obligation de gratification, seuls 6 % sont gratifiés actuellement. Cela laisse présager des difficultés d'application de cette loi à la rentrée 2015 dans ces structures. À noter également que 10 % des participants réalisant un stage de plus de deux mois s'est vu demander, par la structure d'accueil, de rédiger une lettre signifiant son refus de percevoir une gratification. À l'extrême, 1 % a même dû s'engager à reverser à la structure la gratification perçue.

Près de 20 % des psychologues ayant répondu à l'enquête ne savent pas si leur structure indemnise ou non les stages, n'en ayant jamais encadré ou étant en poste depuis peu de temps. Parmi ceux s'étant exprimés, 24 % des professionnels exerçant dans le privé et 6 % dans le public déclarent que leur structure gratifie les stages. Interrogés sur les conséquences que

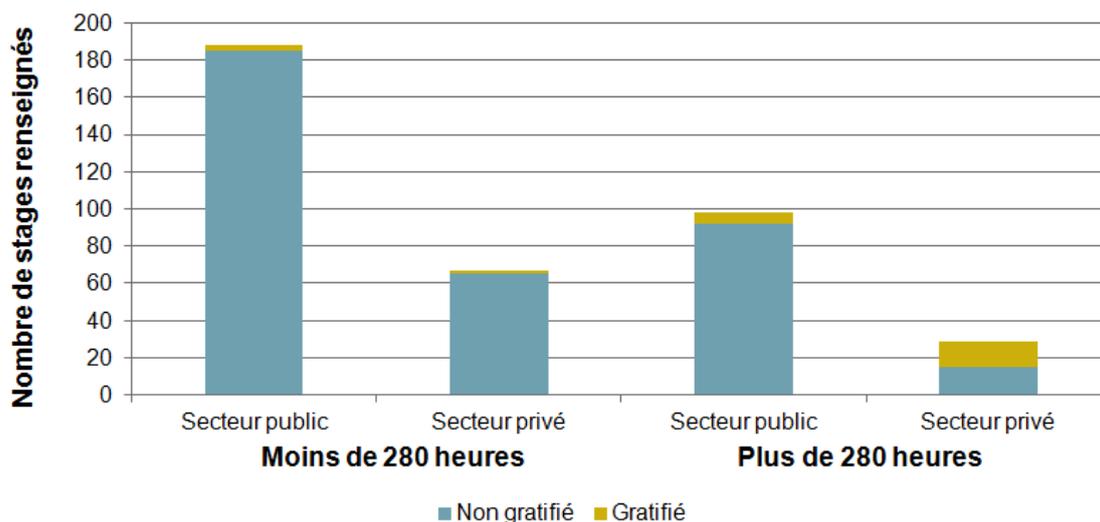


Figure 11 : Nombre/proportion de stages gratifiés ou non en fonction de leur durée et du secteur considéré.

Les stages d'une durée supérieure à 280 heures et réalisés dans le secteur privé (ou public d'état) sont légalement soumis à gratification. Ils ne sont pourtant que 48 % à être gratifiés. Les stages réalisés dans le secteur public (hors fonction publique d'état) ou de moins de 280 heures n'étaient pas soumis à gratification pour l'année universitaire 2013-2014 : ils sont rarement gratifiés. Au total, seuls 7 % des stages renseignés (toutes durées et tous secteurs confondus) étaient gratifiés en 2013-2014.

pourrait avoir, selon eux, l'application de la gratification sur leur lieu d'activité, 66 % craignent de voir se réduire les stages à moins de deux mois et 16 % de ne plus pouvoir prendre de stagiaires du tout. Seuls 17 % pensent que cela n'aurait pas de conséquence particulière sur leurs possibilités d'encadrer des stages.

S'ils ne perçoivent pas de gratification, les étudiants reçoivent-ils d'autres types de compensations ? Force est de constater que la réponse est non pour 87 % des participants. Dix pour cent se voient offrir leur repas ; aucun n'est remboursé de ses frais de transport. Pourtant, les données montrent que les étudiants font parfois de longs trajets entre leurs lieux de vie et de stage. Alors qu'il est de moins de 30 minutes pour 40 % d'entre eux, ce temps de trajet est entre 30 et 60 minutes pour 35 % des participants et dépasse même 60 minutes pour 25 %. Par ailleurs, quelques initiatives locales existent (dans moins de 3 % des cas), comme une possibilité de logement sur place, des réductions sur les repas ou un budget pour l'achat de livres par exemple. Ces données sont similaires dans les différents niveaux considérés. Toutefois, il existe une nouvelle fois un écart de fonctionnement entre secteurs public

et privé. Alors que dans le privé 31 % des stagiaires perçoivent une compensation, ils ne sont que 7 % dans le public. Ainsi, les structures privées offrent dans 25 % des cas le repas à leurs stagiaires.

Dans leurs commentaires, les étudiants déplorent le coût important que représente parfois leur stage. Certains trouvent qu'une gratification n'est pas forcément nécessaire mais regrettent l'absence de remboursement de leurs frais de transport pour se rendre en stage. D'autres en revanche estiment que leur apport à la structure justifie pleinement une gratification financière indemnisant les frais engagés et gratifiant l'activité réalisée. Du côté des professionnels, la plupart de ceux s'étant exprimés à ce propos dénoncent l'impact de l'obligation de gratification sur leurs possibilités d'encadrer des stagiaires. En effet, certaines structures limitent dorénavant la durée des stages ou refusent parfois même d'en accueillir. Les avis exprimés sur la gratification sont assez partagés. Alors que certains psychologues y seraient favorables, d'autres estiment qu'elle ne serait pas justifiée, l'étudiant étant en cours d'apprentissage. Ils évoquent tout de même leur souhait que les structures participent plus aux

frais de transport ou de repas des stagiaires. Ces décisions ne sont toutefois pas du ressort des psychologues dans les structures : elles dépendent des ressources humaines et des décisions budgétaires de l'établissement.

« Durant le stage, seuls 18 % des étudiants ont accès à un bureau individuel en cas de besoin et 22 % à un ordinateur. »

Durant le stage, seuls 18 % des étudiants ont accès à un bureau individuel en cas de besoin et 22 % à un ordinateur. Ainsi, une grande majorité d'entre eux partagent le bureau ou l'ordinateur de leur encadrant. Au niveau du matériel, 10 % des étudiants disent utiliser leur propre matériel de test ou de rééducation. La plupart partagent ce matériel avec leur maître de stage. Enfin, seul un tiers des étudiants ont accès à un parking sur leur lieu de stage en cas de besoin. Certains étudiants soulignent, dans leurs commentaires, le manque de moyens matériels rencontré dans certaines structures, autant pour les stagiaires que pour les personnels permanents. Ainsi, ces conditions de travail difficiles constituent le principal thème des commentaires des psychologues à cette section du questionnaire. Ils regrettent un manque de place, l'absence de bureau individuel ou la nécessité de déplacements sur plusieurs structures. Ces conditions compliquent les possibilités d'accueil des étudiants et poussent certains professionnels à décider de ne pas en encadrer.

Parmi les étudiants, 67 % sont satisfaits de leurs conditions d'accueil sur leur lieu de stage, contre 14 % d'insatisfaits. Ces données sont différentes selon le niveau considéré. Sont satisfaits de leurs conditions d'accueil 81 % des étudiants de licence, 68 % en master 1 et 64 % en master 2 (contre 0 %, 10 % et 18 % d'avis négatifs respectivement). Par ailleurs, le taux de satisfaction est plus important chez ceux réalisant leur stage dans le secteur privé (77 %) que public (64 %). Du côté des professionnels, 42 % ont un avis positif con-

cernant les conditions d'accueil des étudiants dans leurs structures (contre 13 % d'avis négatifs), proportion similaire dans les secteurs public et privé.

Déroulement du stage

Les participants à cette enquête ont été interrogés sur le déroulement des stages, en particulier ceux qui ont été encadrés ces cinq dernières années.

Encadrement et échanges psychologue-étudiant

Si 91 % des stages en neuropsychologie renseignés par les étudiants sont supervisés par un psychologue spécialisé en neuropsychologie, dans 5 % des cas il s'agit d'un psychologue d'une autre spécialité. Ces encadrants ont une expérience médiane de 8,5 années. Elle croît en fonction du niveau d'étude considéré : 5 ans pour les stages de licence, 8 ans pour ceux de master 1 et 10 ans pour ceux de master 2. Des professionnels avec moins de 3 années d'expérience encadrent 13 % de stagiaires de licence, 5 % de master 1 et 2 % de master 2. Enfin, 2 % des étudiants participants (en master) disent être encadrés par un professionnel non psychologue et autant n'ont pas de superviseur sur leur lieu de stage. Ces situations, heureusement rares, sont étonnantes puisque l'encadrement du stage professionnel est réglementé : il doit obligatoirement être réalisé par un psychologue (Arrêté du 19 mai 2006).

Près des deux tiers des étudiants déclarent tutoyer leur maître de stage. Dans un quart des cas, c'est un échange tu/vous qui a lieu. Enfin, 15 % des participants utilisent le vouvoiement. Ce mode d'échange se modifie légèrement au fil du cursus, avec un tutoiement plus fréquent avec les étudiants de master 2 (59 %) que ceux de licence (44 %).

Il apparaît que 79 % des étudiants jugent que leur encadrant dispose d'assez de temps et de moyens pour superviser leur stage. Les professionnels sont, quant à eux, plus critiques : seuls 54 % estiment avoir le temps et les moyens

d'encadrer correctement leurs stagiaires. Ainsi, certains psychologues soulignent, dans leurs commentaires, l'aspect chronophage de cette activité. À ce propos, 91 % des maîtres de stage de licence, 84 % en master 1 et 57 % en master 2 estiment que l'encadrement du stage leur prend du temps. En dernière année, 41 % des professionnels estiment qu'il existe un relatif équilibre entre le temps que leur prend l'encadrement et celui que leur fait gagner le stagiaire. Finalement, seul 1 % des professionnels déclarent que superviser un stage leur fait gagner du temps dans leur pratique.

« Seuls 54 % [des professionnels] estiment avoir le temps et les moyens d'encadrer correctement leurs stagiaires. »

Alors que 97 % des professionnels essaient de faire des synthèses régulières sur les objectifs et le déroulement du stage, 29 % les trouvent trop peu fréquentes. Ces données sont similaires du point de vue des étudiants. Ces derniers déplorent parfois, dans leurs commentaires, un manque d'encadrement et de disponibilité de leur maître de stage. Dans certaines situations, ce dernier serait même complètement absent et complice d'une transformation du stagiaire en collègue, non supervisé et livré à lui-même.

Néanmoins, les étudiants sont majoritairement satisfaits (80 %) de l'encadrement offert par leur maître de stage. De leur côté, les psychologues expriment 50 % de satisfaction (et seulement 7 % d'insatisfaction). Ils regrettent parfois un manque d'implication de certains étudiants, sans réel intérêt pour la formation pratique dispensée. En effet, certains souhaiteraient uniquement réaliser le nombre d'heures de stage demandé par l'université ou seraient accaparés par leurs examens théoriques ou leur mémoire de recherche. Ils sont toutefois généralement satisfaits de la motivation de leurs stagiaires, particulièrement lorsque ceux-ci réalisent des stages optionnels.

Objectifs du stage

Du côté des étudiants, 82 % déclarent que les objectifs de leur stage sont clairs pour eux. Cette proportion dépend du niveau considéré : elle est de 69 % en licence, 75 % en master 1 et atteint 92 % en master 2. Quelques commentaires indiquent d'ailleurs que certains étudiants, notamment les plus jeunes, ne savent pas exactement ce qui est attendu d'eux durant leur stage.

Du côté des professionnels, seuls 35 % trouvent les objectifs de stage de leurs étudiants clairs, quel que soit le niveau considéré. Dans leurs commentaires, ils distinguent des objectifs différents pour les trois niveaux. Les stages de licence sont généralement courts et à visée d'observation. Ceux de master 1, même s'ils restent parfois axés sur la découverte, permettent à l'étudiant d'apprendre les bases professionnelles qui devraient être maîtrisées avant l'entrée en dernière année. Les stages de master 2 visent quant à eux l'autonomisation de l'étudiant, qui doit évoluer au cours de l'année pour devenir un professionnel apte à exercer en tant que psychologue. Enfin, les psychologues soulignent une forte hétérogénéité du niveau des étudiants reçus en stage. Cette variabilité nécessite d'adopter des objectifs différents en fonction du stagiaire et non nécessairement de son seul niveau d'étude. Ainsi, alors que certains sont relativement autonomes, d'autres découvrent à peine l'activité.

« Les psychologues soulignent une forte hétérogénéité du niveau des étudiants reçus en stage. [...] Ainsi, alors que certains sont relativement autonomes, d'autres découvrent à peine l'activité. »

Durée et contenu du stage

La durée de stage augmente progressivement au cours du cursus universitaire (figure 12).

Durant leur stage, les deux tiers des étu-

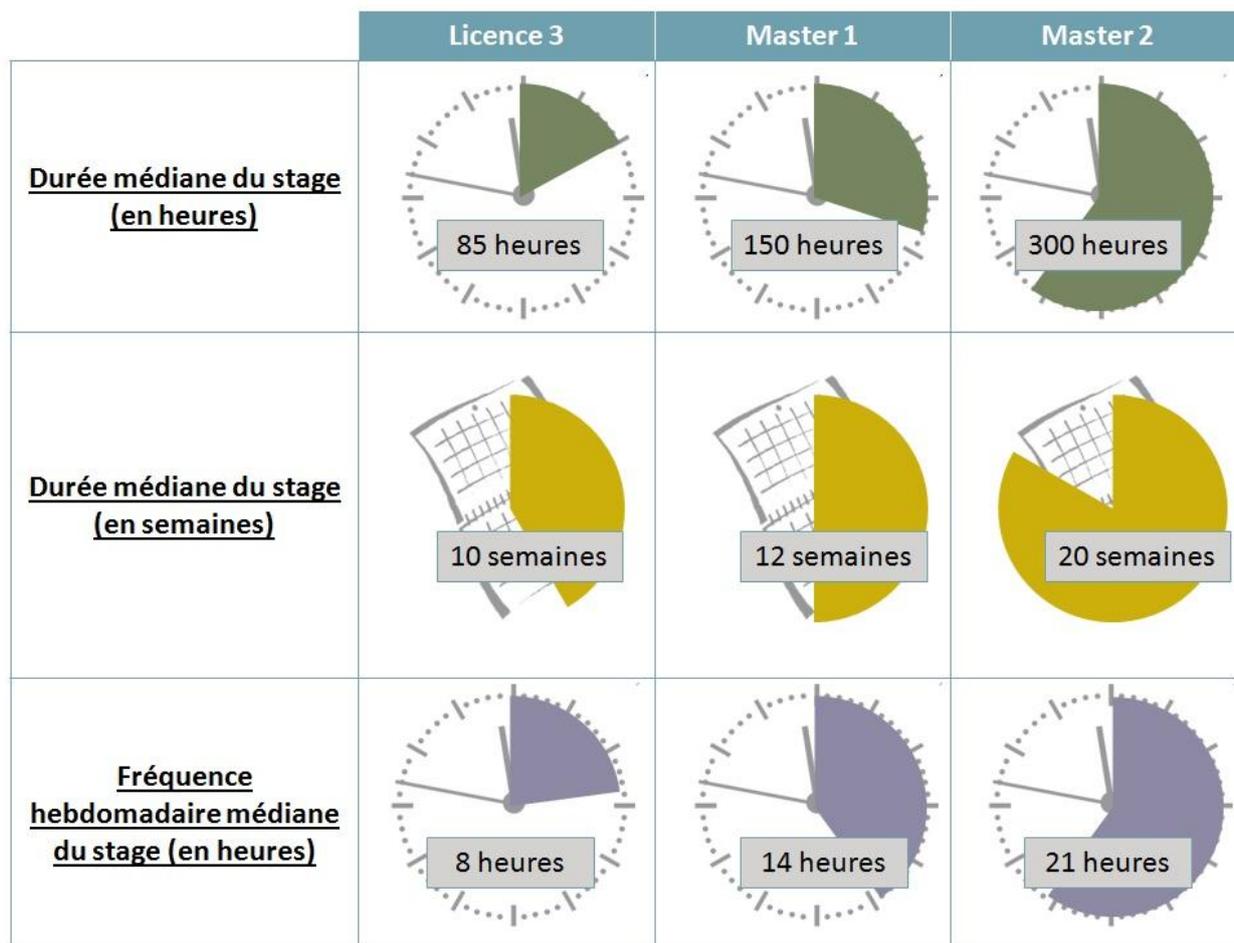


Figure 12 : Durées médianes de stage des étudiants participants en fonction de leur niveau d'étude.

diants rencontrent des patients adultes et des personnes âgées. Un peu moins d'un tiers interviennent auprès de jeunes adultes et environ 20 % auprès des enfants et des adolescents. Un tiers des stages renseignés dans cette enquête sont réalisés en gériatrie et un tiers en neurologie ou neuropédiatrie. Enfin, 20 % des stages sont effectués en rééducation et 12 % en psychiatrie ou pédopsychiatrie.

Missions confiées aux stagiaires en neuropsychologie

Les activités menées par les stagiaires en neuropsychologie évoluent logiquement au cours du cursus (voir figure 13). La licence est plutôt axée sur l'observation et la découverte des activités du psychologue et des équipes pluridisciplinaires. Les interventions directement auprès du patient restent peu nombreuses. Les étudiants de master 1 se voient attribuer des missions plus

variées. En master 2, l'activité devient plus professionnelle et autonome.

En dehors du stage, 70 % des professionnels demandent certaines activités à leurs stagiaires : la lecture de livres et d'articles (82 %), la rédaction de comptes-rendus (38 %) et la préparation des prises en charge (25 %). Ces tâches sont confiées plus fréquemment au fur et à mesure de l'avancée dans le cursus, au cours de laquelle les stagiaires évoluent et se professionnalisent.

Dans leurs remarques, certains étudiants expriment la nécessité de pouvoir être intégrés aux équipes et d'avoir une place au sein de l'institution. Malgré une intégration facilitée dans certains lieux de stage, certains apprécieraient de pouvoir plus systématiquement visiter la structure et être présentés aux différents membres de l'équipe.

	Licence 3	Master 1	Master 2
Assister aux consultations neuropsychologiques	Très fréquent	Très fréquent	Très fréquent
Mener des entretiens seul	Très rare	Peu courant	Fréquent
Mener des entretiens en présence du maître de stage	Peu courant	Fréquent	Très fréquent
Faire passer des tests seul	Rare	Peu courant	Très fréquent
Faire passer des tests en présence du maître de stage	Courant	Très fréquent	Très fréquent
Corriger des tests	Fréquent	Très fréquent	Très fréquent
Préparer des prises en charge	Peu courant	Courant	Fréquent
Rédiger des comptes-rendus	Peu courant	Fréquent	Très fréquent
Lire des articles / livres	Fréquent	Fréquent	Fréquent
Coter les actes	Rare	Rare	Rare
Assister aux réunions de service	Fréquent	Très fréquent	Très fréquent
Découvrir les activités des autres professionnels de la structure	Très fréquent	Très fréquent	Très fréquent
Participer à des protocoles de recherche	Rare	Rare	Peu courant
Encadrer des étudiants plus jeunes	Très rare	Très rare	Très rare
Prendre des rendez-vous / planifier l'activité	Très rare	Très rare	Rare

Figure 13 : Types de missions réalisées par les étudiants en stage en fonction du niveau d'étude.

Mémoire

Les étudiants passent généralement, durant leur cursus, par l'étape de la réalisation de travaux d'étude et de recherche en master 1, voire en licence, et par la rédaction d'un mémoire en dernière année. Parmi les participants, 13 % ont un travail de recherche à mener et autant ont le choix entre un travail de recherche ou une étude de cas. Chez les étudiants de master 1, c'est le travail de recherche qui prédomine puisqu'il concerne 86 % des participants, contre 5 % réalisant une étude de cas. En master 2, les travaux de mémoires sont partagés entre la recherche et des écrits plus cliniques. Ainsi, 38 % des étudiants doivent réaliser un mémoire de recherche, 20 % ont le choix entre un mémoire de recherche ou professionnel, 22 % rédigent les deux et enfin 19 % travaillent sur un mémoire professionnel exclusivement. L'annexe I présente un récapitulatif du fonctionnement des différentes formations renseignées par les participants à cette enquête.

« Certains psychologues soulignent dans leurs commentaires le manque de liens entre les sujets de mémoire des étudiants et la clinique, voire parfois une inadéquation entre les attentes des universitaires et les possibilités pratiques sur le lieu de stage. »

Parmi les étudiants réalisant un mémoire, certains le font en lien avec leur lieu de stage (12 % en master 1 et 58 % en master 2). En effet, ils peuvent y rencontrer des patients sur lesquels ils pourront s'appuyer pour leurs études de cas ou qui peuvent être inclus dans des protocoles de recherche. Dans la moitié des cas, il s'agit d'un mémoire de recherche ; dans un tiers, un mémoire professionnel et, pour les autres, des deux

types de travaux. Les mémoires professionnels représentent généralement très peu de temps par rapport au stage. Les mémoires de recherche un peu plus mais dans les deux tiers des cas concernent moins de la moitié du temps de stage. Certains psychologues soulignent dans leurs commentaires le manque de liens entre les sujets de mémoire des étudiants et la clinique, voire parfois une inadéquation entre les attentes des universitaires et les possibilités pratiques sur le lieu de stage.

Liens avec l'université

Échanges avec l'université

Parmi les étudiants ayant participé à l'enquête, 17 % déclarent avoir la possibilité de rencontrer leurs responsables universitaires au sujet des stages. Par ailleurs, 19 % ont des contacts mails ou téléphoniques avec eux et 58 % bénéficient de séances de supervision de stage à l'université. Ce sont les étudiants de master 2 qui bénéficient le plus de ces échanges, moins répan- dus en master 1 et encore moins en licence. En revanche, les maîtres de stage ne sont que 6 % à déclarer rencontrer les responsables universitaires à propos des stages et 17 % à avoir des contacts mails ou téléphoniques avec eux. De plus, 45 % des professionnels déclarent avoir pour seul contact l'envoi d'une fiche d'évaluation en fin d'année et un tiers dit n'avoir jamais aucun contact avec l'université. Une nouvelle fois, cela dépend de l'université, mais aussi du niveau de l'étudiant : cette situation concerne 58 % des stages de licence, 31 % de ceux de master 1 et 12 % de ceux de master 2.

Dans leurs commentaires, certains étudiants félicitent les efforts de leurs responsables universitaires dans le suivi des stages. D'autres déplorent en revanche un manque de supervision, durant tout le cursus, allant même jusqu'à dénoncer une absence d'aide en cas de problème rencontré sur le lieu de stage. Par ailleurs, la forma-

tion pratique ne serait pas assez valorisée par l'université selon eux, en ne leur permettant pas de faire autant de stages qu'ils le souhaiteraient. De plus, quelques étudiants regrettent que le stage soit utilisé par certains chercheurs comme un moyen de faire passer des protocoles de recherche, délaissant la formation pratique au métier de psychologue clinicien.

Du côté des professionnels, l'existence d'échanges avec l'université, formalisés ou en cours de mise en place, est évoquée. Toutefois, plus de la moitié des commentaires exprimés soulignent le manque de lien entre l'université et les lieux de stage. Les psychologues attendent en effet la possibilité d'être accompagnés en cas de difficultés avec un stagiaire et de bénéficier d'un suivi du stage par l'université. Ils soulignent une forte hétérogénéité de fonctionnement entre les différentes universités, certaines étant plus proches des professionnels que d'autres.

« Les maîtres de stage ne sont que 6 % à déclarer rencontrer les responsables universitaires à propos des stages et 17 % à avoir des contacts mails ou téléphoniques avec eux. »

Évaluation du stage

Le type d'évaluation des étudiants par les psychologues maîtres de stage varient en fonction du niveau d'étude (voir figure 14). Alors que les stages de licence sont moins souvent évalués (certains professionnels précisent qu'ils rédigent une attestation de stage non officielle), l'utilisation de fiches d'évaluation est plus fréquente en master. Pour ceux qui complètent de telles fiches, les deux tiers les trouvent claires mais la moitié dénonce des critères peu adaptés. Par ailleurs, dans leurs commentaires, certains professionnels regrettent le manque de prise en compte de leur évaluation dans le cursus de l'étudiant.

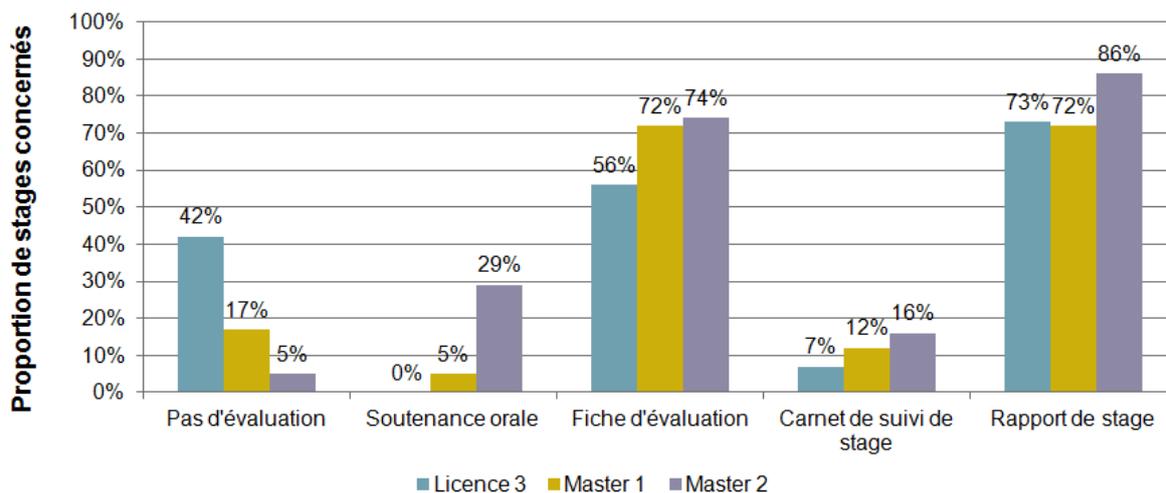


Figure 14 : Types d'évaluation des étudiants en fonction du niveau d'étude, selon les réponses des psychologues. Licence : n=223 ; master 1 : n=313 ; master 2 : n=204.

Il est intéressant de noter que 13 % des étudiants de master 2 interrogés déclarent ne pas devoir réaliser de rapport de stage et 30 % ne pas avoir de soutenance orale. Or, l'arrêté du 19 mai 2006 précise dans son article 3 : « Au terme du stage, l'étudiant remet un rapport sur l'expérience professionnelle acquise et le soutient devant les responsables du stage ». Il semble donc que cela ne soit pas appliqué dans toutes les universités, même s'il faut souligner que ces situations restent minoritaires.

auxquelles les psychologues tuteurs de stage sont pourtant légalement obligés d'assister (Arrêté du 19 mai 2006). Certains professionnels regrettent d'ailleurs dans leurs remarques l'absence d'invitation aux soutenances de rapport de stage des étudiants. Lorsqu'ils y sont conviés, ils jugent parfois les invitations trop tardives pour s'organiser, regrettent l'absence de prise en charge des frais de déplacement ou un manque de temps accordé au psychologue durant ces soutenances.

« 13 % des étudiants de master 2 interrogés déclarent ne pas devoir réaliser de rapport de stage et 30 % ne pas avoir de soutenance orale »

« Seuls 7 % des psychologues disent être invités aux délibérations de validation [de master 2] »

(In)satisfaction

Pour la validation des stages de deuxième année de master, 29 % des professionnels ne participent qu'en donnant une évaluation de stage. De plus, 38 % ont le sentiment de ne donner qu'un avis de principe, que l'université ne prend pas nécessairement en compte. Un quart des professionnels seulement ont le sentiment que leur avis est pris en compte dans la validation du diplôme de l'étudiant. Seuls 7 % des psychologues disent être invités aux délibérations de validation,

Un tiers des étudiants ayant répondu à cette enquête expriment leur satisfaction concernant l'encadrement du stage par l'université (contre un tiers d'insatisfaits). Sont exprimés 60 % d'avis négatifs en licence, 41 % en master 1 et 22 % en master 2. Ces données semblent cohérentes avec un encadrement des stages plus important au fil du cursus. Alors que les stages de licence sont généralement optionnels et donc moins supervisés par l'université, les stages de dernière année sont généralement plus suivis.

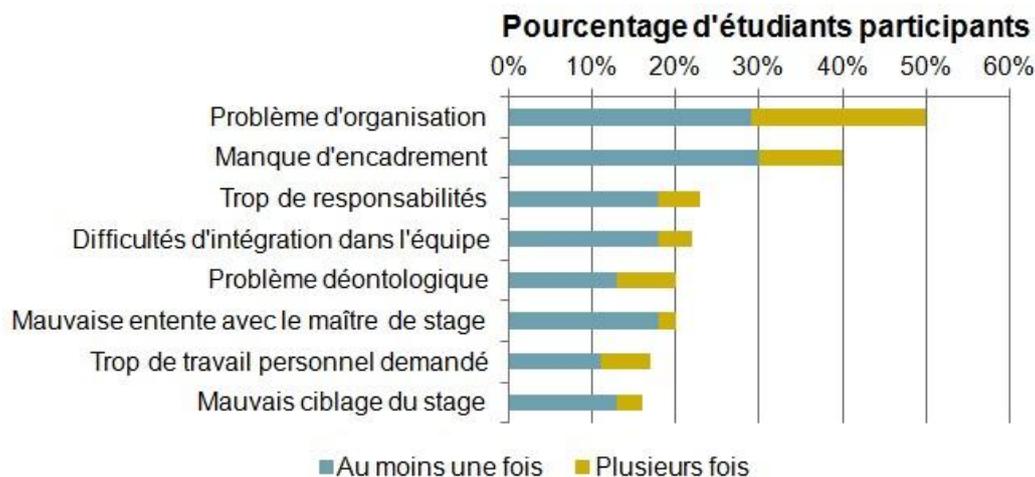


Figure 15 : Types de problèmes rencontrés au moins une fois durant un stage par les étudiants (n=332).

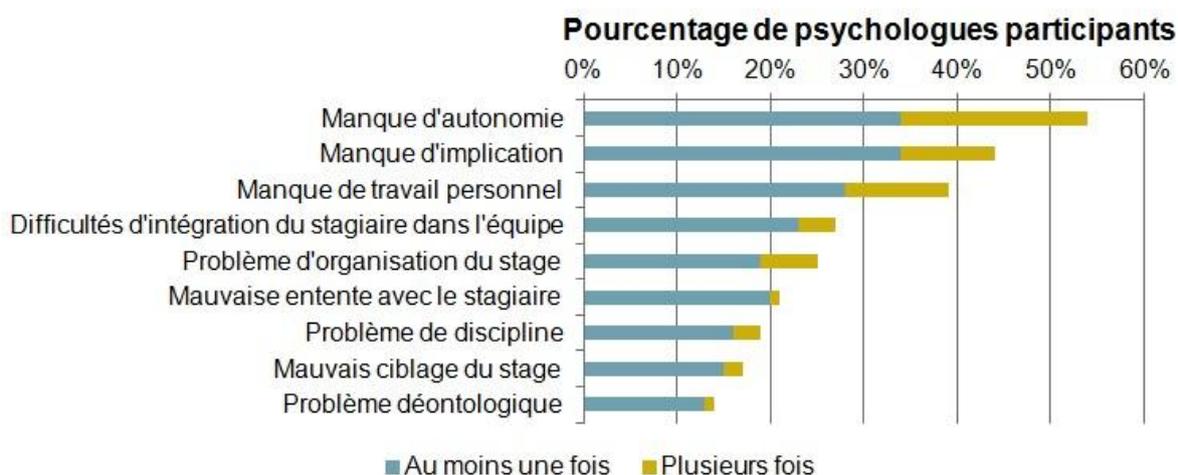


Figure 16 : Types de problèmes rencontrés au moins une fois durant un stage par les psychologues, tous niveaux confondus (n=743).

Du côté des professionnels, 55 % expriment une insatisfaction quant à leurs liens avec l'université (contre 14 % d'avis positifs, les autres exprimant un avis neutre). Ces données sont similaires quelle que soit l'année considérée.

Problèmes avec les stages

Face aux problèmes rencontrés par les étudiants (figure 15), la majorité d'entre eux discutent directement avec leur maître de stage (47 %). Il est en revanche très rare qu'ils se réfèrent aux responsables universitaires (8 %) ou aux dirigeants de la structure d'accueil (1 %). Ainsi, 15 % ont déjà attendu la fin d'un stage sans parler des problèmes rencontrés. Malgré des difficultés, seuls 7 % des étudiants ont déjà reçu une mauvaise évaluation et 5 % ont dû mettre fin au stage.

Dans les commentaires, le regret d'un manque d'encadrement ou de disponibilité de certains maîtres de stage est prédominant. Une inadéquation entre le déroulement et les objectifs du stage par rapport au niveau de l'étudiant est également relevée. Certains d'entre eux déplorent ainsi une trop grande autonomie qui leur serait laissée alors qu'ils ne se sentent pas encore prêts à gérer certaines activités seuls. À l'extrême, quelques étudiants dénoncent l'utilisation qui peut être faite des stagiaires dans certaines structures. Toutefois, la loi du 22 juillet 2013 stipule, dans l'article 26 : « Les stages ne peuvent pas avoir pour objet l'exécution d'une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent de l'entreprise, de l'administration publique, de l'association ou de tout autre organisme d'accueil. » (Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013). Les stagiaires ne disposent pas en-

core du titre de psychologue et sont encore des étudiants en formation. Leur mise en autonomie est importante mais ils ne peuvent pas remplir une activité non supervisée (directement ou indirectement) auprès de patients. Ce genre de pratique ne devrait pas être couvert par le psychologue maître de stage et l'étudiant devrait pouvoir en référer à l'université.

Pour résoudre leurs problèmes (figure 16), les psychologues privilégient également la discussion directe avec l'étudiant (65 %). Ils interpellent parfois les responsables universitaires (14 %) mais rarement leur direction (3 %). Seuls 3 % ont déjà attendu la fin d'un stage sans parler des difficultés rencontrées. Alors que 24 % des psychologues ont déjà donné une évaluation négative à un étudiant, seuls 7 % ont mis fin à un stage problématique.

Dans leurs commentaires, les professionnels regrettent le plus souvent des difficultés relationnelles avec un étudiant. Certains auraient parfois selon eux des difficultés à accepter les remarques qui peuvent leur être faites. Quelques psychologues, pour contourner ces difficultés, évoquent l'importance de la sélection et du choix des stagiaires, pour lesquels ils conseillent d'entrer en contact avec les précédents encadrants. Ils soulignent également l'intérêt d'un soutien par l'université en cas de difficultés importantes.

Pistes d'amélioration

Recherche de stage

Concernant les axes d'amélioration de la formation à envisager, les étudiants interrogés évoquent en premier lieu leur souhait de disposer d'une aide à la recherche de stage par l'université. Cela pourrait passer par exemple par des conseils pour la rédaction des *curriculum vitae* et lettres de motivation. Or, chaque université est dotée d'un SUAIO (Service Universitaire d'Accueil, d'Information et d'Orientation). L'aide à la recherche de stage est l'une de leurs missions. Il semble donc important, au sein des universités, de faire mieux connaître ce type de service aux étu-

dants, qui pourraient y trouver une assistance utile. Par ailleurs, il est possible d'imaginer la mise en place de travaux dirigés sur cette thématique. Ils permettraient de conseiller les étudiants dans leurs recherches, en leur présentant par exemple les différents types de structures ou d'activités des psychologues. Cela les aiderait à mieux cibler les lieux de stage correspondant à leur projet professionnel.

« Concernant les axes d'amélioration de la formation à envisager, les étudiants interrogés évoquent en premier lieu leur souhait de disposer d'une aide à la recherche de stage par l'université. »

Par ailleurs, cette enquête fait le constat d'un manque de disponibilité des informations concernant les activités des psychologues spécialisés en neuropsychologie par les étudiants. Ainsi, il conviendrait d'améliorer la visibilité des activités des professionnels. La mise en place de partenariats entre l'université et les lieux de stage est une piste à envisager. La mise à disposition de listes de coordonnées de lieux de stage en neuropsychologie (*a minima* au niveau local, voire national) est souhaitée par les étudiants. Cela leur permettrait d'avoir plus de choix dans les structures où postuler. Ils dénoncent en effet le ressenti d'un manque de lieux de stage et de psychologues acceptant d'encadrer des étudiants. Toutefois, ce genre de liste pourrait mener à plus de concurrence entre les étudiants pour trouver un stage. En effet, les professionnels figurant sur ces listes recevraient potentiellement plus de candidatures, qu'ils ne seraient pas nécessairement en mesure d'absorber. Ce genre d'initiative devrait donc se faire en concertation avec les universités. Elle pourrait être plus efficace avec une sélection plus stricte des étudiants et non dans un contexte d'augmentation exponentielle des formations en neuropsychologie et du nombre d'étudiants, tel qu'il existe ces dernières années (Cazin, 2013).

Formation pratique

Outre la facilitation des recherches de stage, la proposition d'amélioration la plus fréquemment exprimée par les étudiants et soutenue par les professionnels concerne la possibilité de faire davantage de stages, et ce plus tôt dans le cursus. Ils sont ainsi nombreux à proposer une modification de l'organisation du cursus universitaire, donnant davantage de poids à la formation pratique et permettant de faire plus facilement des stages. Certains vont même jusqu'à réclamer la mise en place d'une dernière année uniquement tournée vers la formation pratique, voire un doctorat de pratique, à l'instar de ce qui est fait au Canada. Étant donnée l'importance des stages dans la formation pratique des étudiants en psychologie, étudiants et professionnels regrettent les contraintes purement administratives rencontrées. Elles concernent par exemple l'interdiction des stages l'été, la limitation du nombre d'heures de stages ou leur interdiction dans certaines universités (voir annexe 1). Ces règles mériteraient d'être uniformisées dans les différentes universités. Par ailleurs, les stages de psychologie ne sont pas fournis aux étudiants (comme ils peuvent l'être dans d'autres formations professionnelles, telles que celle d'infirmier). Il paraît ainsi peu pertinent d'en restreindre la quantité, qui dépend en général de la motivation personnelle de l'étudiant. Il semble en effet dommage qu'un étudiant qui trouve un lieu de stage ne puisse l'effectuer à cause de ces seules limitations administratives.

Bien qu'il semble illusoire d'espérer faire découvrir la pratique de l'ensemble des spécialités professionnelles de la psychologie, il serait néanmoins intéressant de réfléchir aux possibilités de découvrir plus tôt la pratique clinique. Cela pourrait passer par la réalisation de stages en milieu professionnel dès la licence. Toutefois, permettre d'effectuer plus de stages et de les intégrer plus tôt dans le parcours universitaire renvoie une nouvelle fois à la question du nombre d'étudiants en cursus de psychologie et des possibilités d'application d'une telle proposition.

« [Professionnels et étudiants] sont ainsi nombreux à proposer une modification de l'organisation du cursus universitaire, donnant davantage de poids à la formation pratique et permettant de faire plus facilement des stages. »

Enfin, hormis la formation sur le terrain, quelques étudiants émettent l'idée de formations plus pratiques et moins théoriques à l'université. Cette proposition est d'ailleurs largement plébiscitée par les professionnels ayant répondu à cette enquête. Ils soulignent l'importance d'une meilleure adéquation entre les enseignements dispensés à l'université et la pratique, avec une formation plus professionnalisante et des enseignements plus axés vers la clinique. Ils réclament ainsi des travaux dirigés tournés vers la formation pratique. Ceux-ci pourraient par exemple former aux entretiens avec les patients ou à l'utilisation de certains outils, notamment psychométriques. Ils imaginent également un renforcement de la formation concernant les aspects institutionnels. Les étudiants pourraient être plus informés sur les différents types de structures, les conventions, les types d'activités du psychologue et son statut au sein des institutions. Sur ces sujets, les professionnels évoquent l'intérêt de faire intervenir plus de psychologues praticiens à l'université.

« [Les psychologues] soulignent l'importance d'une meilleure adéquation entre les enseignements dispensés à l'université et la pratique, avec une formation plus professionnalisante et des enseignements plus axés vers la clinique. »

Gratification / indemnisation

Le troisième point le plus abordé dans les commentaires des étudiants est celui de la gratification. Certains évoquent l'intérêt de supprimer ces dispositions qui, de leur point de vue, ne font que potentialiser leurs difficultés à trouver des stages. Toutefois, la plupart s'accorde pour demander un meilleur respect des textes par les établissements. Les résultats de cette enquête ont en effet permis de démontrer que les lois votées jusqu'ici peinent à trouver un ancrage dans la réalité.

La plupart des étudiants s'étant prononcés à ce sujet formule le souhait de se voir indemniser les frais de transport, qui représentent une réelle charge financière dans leur budget déjà serré.

Tout comme cela avait été souligné par les étudiants de la FENEPSY (2013), il existe une certaine méconnaissance de la loi par les professionnels et les étudiants interrogés dans cette enquête.

Suivi des stages

Du côté de l'université, les étudiants souhaiteraient un meilleur suivi des stages. Tout d'abord, ils aimeraient voir leurs objectifs mieux définis. Ensuite, ils en attendent un suivi plus précis, par le biais de travaux dirigés de supervision, comme cela existe dans certaines universités. Ils aimeraient en effet pouvoir partager leur vécu en stage et avoir un interlocuteur à l'université lorsqu'ils rencontrent un problème particulier sur leur lieu de formation pratique. À noter que certaines formations ont d'ores et déjà pris l'initiative de désigner un responsable des stages, généralement lui-même psychologue, qui peut remplir ce type de rôle.

« Sur leur lieu de stage, les étudiants attendent un réel engagement de la part de leur encadrant. »

Sur leur lieu de stage, les étudiants attendent également un réel engagement de la part de leur encadrant. Celui-ci devrait leur proposer un suivi rigoureux et des conseils adaptés à leur niveau. Certains évoquent l'envie d'avoir plus de responsabilités, tout en bénéficiant d'une supervision et non d'une autonomisation totale. Ils souhaiteraient avoir des objectifs précis, mis à jour au cours du stage. Il apparaît également qu'un nombre trop important de stagiaires encadrés en même temps, ainsi que le manque de disponibilité de l'encadrant, nuit à la qualité du stage. Par ailleurs, quelques participants évoquent l'intérêt d'une formation adressée aux maîtres de stage. Celle-ci pourrait les aider à mieux appréhender cette activité d'encadrement, qui n'est pas enseignée durant le cursus universitaire en psychologie. En effet, encadrer un stage, c'est former les futurs psychologues qui, une fois diplômés, deviendront des collègues. Il revient donc aux professionnels de prendre la mesure de leurs responsabilités lorsqu'ils acceptent d'accueillir un étudiant en stage. Ce sont eux qui vont transmettre à leur stagiaire non seulement des connaissances pratiques, mais aussi et surtout une identité professionnelle. Lorsqu'un tuteur valide le stage d'un étudiant, il contribue à la validation de son titre professionnel de psychologue. Celle-ci n'est pas anodine mais n'a pas la même valeur dans toutes les universités.

Enfin, certains étudiants souhaiteraient avoir la possibilité d'évaluer les lieux de stage et la qualité de la formation dont ils ont bénéficié. En revanche, ils aimeraient que cet avis n'altère pas l'évaluation du stage par l'encadrant. Or, les lois du 22 juillet 2013 et 10 juillet 2014 prévoient que les étudiants transmettent à leur lieu de formation une évaluation de leur lieu de stage. L'application de ces dispositions pourrait permettre aux étudiants de donner leur avis sur les lieux de formation pratique où ils ont été accueillis. Elle pourrait permettre d'améliorer certaines conditions d'accueil des stages, mais aussi d'informer les étudiants des promotions suivantes de la formation qu'ils peuvent attendre lorsqu'ils postulent dans une structure.

Communication entre université et lieux de stage

Quelques étudiants suggèrent plus de contacts entre l'université et les professionnels, permettant selon eux d'augmenter le nombre possible de lieux de stage. Du côté des psychologues, les suggestions d'améliorations abordent d'ailleurs en majorité ce thème : la communication avec l'université. Bien que cela existe déjà avec certains partenaires universitaires, ils souhaiteraient davantage d'échanges avec d'autres, et ce aux différents moments clés du stage. Ainsi, ils aimeraient par exemple que les objectifs soient plus souvent précisés et clarifiés. Ils voudraient que l'université soit un interlocuteur présent durant le stage, par sa supervision et surtout par l'instauration ou le renforcement des échanges au cours de l'année, notamment en cas de difficultés dans son déroulement.

Il semble en effet nécessaire d'améliorer la communication entre les psychologues et les responsables universitaires. Il existe actuellement un manque de rencontres entre ces acteurs et encore trop peu de prises de contact entre eux. Dans la mesure du possible, des réunions annuelles pourraient être envisagées, à l'université, afin de mieux informer les tuteurs sur les objectifs des stages en début d'année. Ces échanges pourraient également se faire par téléphone lorsque les rencontres physiques ne sont pas envisageables. Par ailleurs, les formations bénéficiant généralement d'un référent pour les stages, il semblerait important qu'il puisse rencontrer les maîtres de stage ou *a minima* leur communiquer officiellement ses coordonnées. Cela permettrait une prise de contact facilitée, notamment en cas de problème rencontré durant le stage qui ne pourrait être résolu par la discussion entre l'étudiant et le psychologue. Enfin, certains professionnels et étudiants évoquent la possibilité de systèmes de partenariats entre universités et lieux de stage, tels qu'ils existent déjà dans certaines régions. De tels systèmes permettraient des contacts privilégiés entre responsables universitaires et maîtres de stage.

« [Les psychologues] voudraient que l'université soit un interlocuteur présent durant le stage, par sa supervision et surtout par l'instauration ou le renforcement des échanges au cours de l'année, notamment en cas de difficultés dans son déroulement. »

Évaluation et validation des stages

Les professionnels participant à cette enquête réclament également une modification du système d'évaluation. Ils souhaiteraient des synthèses plus régulières durant l'année et plus de clarté quant aux critères d'évaluation et de validation des étudiants.

« [Le carnet de stage] pourrait constituer un outil intéressant afin d'engager des échanges entre lieux de formation théorique et pratique. »

Ils évoquent par exemple la mise en place d'un carnet de stage qui suivrait l'étudiant sur ses différents lieux de formation. Celui-ci pourrait constituer un outil intéressant afin d'engager des échanges entre lieux de formation théorique et pratique. Ce carnet, réclamé par bon nombre de participants, pourrait prendre en compte plus précisément les caractéristiques propres aux différents lieux de stage. Il serait mieux adapté et plus précis quant aux savoirs et savoir-faire attendus pour l'étudiant, à l'instar de ce qui peut être fait dans d'autres cursus de formation du monde de la santé. Par ailleurs, les professionnels soulignent l'importance d'une uniformisation et systématisation de l'évaluation dans les différentes universités, pour tous les niveaux du cursus.

Enfin, les maîtres de stage attendent que l'université prenne plus en compte leur avis de professionnels praticiens sur les étudiants. L'arrêté du 19 mai 2006 impose une soutenance orale du rapport de stage avec la présence du psychologue référent de stage. Une application plus systématique de ce texte et la prise en compte de l'avis du praticien référent dans l'attribution du diplôme aux étudiants signeraient une meilleure reconnaissance du statut de référent de stage.

« Une application plus systématique de [l'arrêté du 19 mai 2006] pourrait permettre une meilleure reconnaissance du statut de praticien référent et la prise en compte de l'avis du professionnel dans l'attribution du diplôme aux étudiants. »

cation entre les différents acteurs et la valorisation du rôle de psychologue-référent. L'OFPN, en cours de création, se dote d'une commission intitulée *Formation initiale*. Celle-ci est en charge de mener une réflexion sur la formation initiale des étudiants en psychologie se destinant à la spécialisation en neuropsychologie, en favorisant le dialogue entre praticiens et universitaires. Des réflexions et des propositions d'actions concrètes en faveur d'une amélioration des stages en neuropsychologie seront élaborées. Les données présentées ici pourront probablement y contribuer.

« Les principaux axes d'amélioration des stages et de la formation pratique semblent être entre les mains des psychologues de terrain et des responsables universitaires. »

Discussion

Perspectives

Il apparaît dans cette enquête que peu de critiques sont exprimées vis-à-vis des étudiants qui satisfont généralement les professionnels par leur implication dans leur formation. Un effort de leur part est principalement attendu concernant leurs demandes de stage. Celles-ci méritent d'être adaptées aux lieux auxquels elles sont adressées et de voir leur forme travaillée, en évitant notamment les fautes d'orthographe et les contenus copiés-collés.

Les principaux axes d'amélioration des stages et de la formation pratique semblent être entre les mains des psychologues de terrain et des responsables universitaires. Il s'agit de l'aide à la recherche de stage, la valorisation de la formation pratique en stage et à l'université, l'accentuation du suivi du stage, l'intensification de la communi-

Enfin, il apparaît important de souligner le vif intérêt des psychologues pour l'encadrement des stagiaires. Celui-ci se manifeste par la large participation à cette enquête. L'implication des professionnels qui acceptent d'encadrer des stagiaires est à saluer, ce d'autant qu'elle fait parfois face à un manque de reconnaissance de leur statut de référent de stage, à la fois par les universités et par les institutions.

Limites

Quelques limites à cette étude peuvent être soulevées. Tout d'abord, la longueur des questionnaires proposés, dont la passation durait environ 30 minutes, a probablement découragé certains participants. Quelques-uns ont d'ailleurs soulevé cet aspect dans leurs commentaires.

Par ailleurs, les données de cette enquête restent limitées au domaine de la neuropsychologie et donnent donc une vision parcellaire de la situation en psychologie. Cet axe de travail a volontairement été adopté afin de se focaliser sur

cette spécialité. Ce choix permettait également de s'intéresser aux activités et au déroulement du stage propres à la neuropsychologie. Toutefois, il apparaît que bon nombre de résultats sont cohérents avec ce qui a pu être observé dans les précédentes enquêtes auprès de plus larges panels en psychologie. Il semble donc que les observations de la présente enquête pourraient également être valables dans d'autres spécialités en psychologie, dans les autres champs de la clinique, quelle que soit leur grille de lecture théorique. En effet, les stages des étudiants effectués dans le même type de structures (principalement hospitalières et médico-sociales) sont probablement soumis aux mêmes difficultés.

Enfin, cette enquête ne prenait pas en compte, en première intention, le point de vue du troisième acteur impliqué dans les stages : l'université. Ce panorama va donc être complété par un questionnaire à destination des responsables universitaires en neuropsychologie, déjà diffusé et pour lequel les résultats sont actuellement en cours de traitement. Les auteurs ne manqueront pas de vous tenir informés des données issues de ce complément d'enquête.

Conclusion

S'il est un constat qui ne fait pas débat, c'est celui de l'importance des stages dans la formation pratique des futurs psychologues. Les données issues de cette enquête permettront aux différents acteurs impliqués dans les stages (étudiants, psychologues et universitaires) de mieux connaître la situation actuelle. Espérons que ces éléments permettront de poursuivre les pratiques efficaces et soutenues par la majorité. Gageons également qu'ils inciteront à discuter et réfléchir ensemble aux axes d'amélioration et aux actions qui pourraient être mises en œuvre, en concertation. Que l'objectif commun soit d'améliorer encore la formation pratique des étudiants, misant ainsi sur l'avenir de notre discipline et de notre profession toute entière.

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier vivement l'ensemble des participants à cette enquête pour leurs réponses et leurs commentaires, qui ont montré l'intérêt porté à cette thématique des stages, tant du côté des étudiants que de celui des psychologues.

Merci également à tous ceux qui ont contribué à la diffusion des questionnaires, notamment aux associations locales de psychologues spécialisés en neuropsychologie, à Neuropsychologie.fr, aux stagiaires et aux contacts responsables universitaires et représentants d'associations étudiantes.

Et enfin merci beaucoup aux collègues qui ont relu ce document et ont aidé à en améliorer la clarté.

Conflits d'intérêts

Les auteurs sont adhérents de l'association Neuropsychologie.fr et deux d'entre eux sont membres du conseil d'administration de l'Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie. Aucun des auteurs n'a de responsabilités universitaires.

Références

[Arrêté du 19 mai 2006](#) relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié, fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue. Version consolidée au 27 juin 2006. *JORF n° 147 du 27 juin 2006, page 9629, texte n° 11.*

Camus, J.-F., Clément, E., Eyrolle, H. et Guérin, C. (1999). Commission stage AEPU : rapport. Nouvelles de l'AEPU, Numéro spécial stages. En ligne : www.aepu.fr/index.php?option=com_docman&task=doc_view&gid=88&tmpl=component&format=raw&Itemid=77

Caron, F., Gigandon, D., Samacher, R., Gerin, Y., Le Maléfan, P. et Foulard, A. (1997). Enquête nationale sur les stages dans le cursus des psychologues. *Psychologues et Psychologies* 140, 1-5.

Caron, F. et Le Maléfan, P. (1999). Que disent les psychologues à propos des stages ? ou comment se construit une identité professionnelle de psychologue ? *Bulletin de psychologie*, 52(441), 387-392.

Cazin, D. (2013). Regard critique sur la neuropsychologie clinique en France en 2012. *Cahiers de Neuropsychologie Clinique*, 2, 27-33.

[Circulaire DGOS/RHSS n°2012-181 du 30 avril 2012](#) relative aux conditions d'exercice des psychologues au sein des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière.

[Décret n°91-129 du 31 janvier 1991](#) portant statut particulier des psychologues de la fonction publique hospitalière. Version consolidée du 18 octobre 2012. *JORF n°29 du 2 février 1991*, page 1752.

[Décret n°2013-756 du 19 août 2013](#) relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation (Décrets en Conseil d'État et décrets). Version consolidée du 21 août 2013.

JOFR n°0192 du 20 août 2013, page 14148, texte n°28.

FENEPSY. (2013). Contribution sur les stages des étudiants en psychologie : état des lieux, constats et propositions d'amélioration des conditions d'accès aux stages. En ligne : www.calameo.com/books/001242555c660915db229

Gérim, Y. et Caron, F. (2013). Gratification des stages : les résultats de l'enquête. En ligne : www.psychologues.org/index.php//la-profession/formations-et-universites/actualites/gratification-des-stages-resultats-enquete

[Loi n°2006-396 du 31 mars 2006](#) pour l'égalité des chances (1). Version consolidée du 01 janvier 2014. *JOFR n°79 du 2 avril 2006*, page 4950, texte n°1.

[Loi n°2013-660 du 22 juillet 2013](#) relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (1). Version consolidée du 17 novembre 2013. *JORF n°0169 du 23 juillet 2013*, page 12235, texte n°2.

[Loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014](#) tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires. Version consolidée au 12 juillet 2014. *JORF n°0159 du 11 juillet 2014*, page 11491, texte n°1.

Pour citer cet article : Ponchel, A., Amendola, R., et Radiguer, F. (2014). État des lieux des conditions et pratiques des stages en neuropsychologie en France. *Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique*, 3 (Suppl.), S4-32.

Annexe 1 : Informations concernant les stages dans les différents masters 2 français spécialisés en neuropsychologie ou apparentés (recueillies auprès des étudiants ayant participé à la présente enquête).

Master 2	Parcours	Organisation stage	Stage été	Nb heures minimum	Nb stages différents minimum	Mémoire	Rapport de stage	Suivi du stage	Évaluation
Aix-Marseille : Psychologie et neuropsychologie des perturbations cognitives	Mixte	Perlé	Autorisé	300-500	2-3	Recherche	Oui	Rencontres	Oral
Amiens : Psychologie, handicap et déficiences, parcours neuropsychologie	Professionnel	Sessions	Autorisé	500	1	Professionnel	Oui	Rencontres et supervision	Oral, fiche
Angers : Neuropsychologie	Professionnel	Sessions	Autorisé	500-560	1	Les deux	Oui	Supervision	Oral, fiche et carnet
Besançon : Psychologie cognitive et neuropsychologie	Professionnel	Sessions	?	500	1	Professionnel	Oui	Supervision	Oral, fiche
Bordeaux : Psychologie clinique spécialité neuropsychologie	Professionnel	Sessions	Autorisé	300	1-2	Choix	Oui	Rencontres, contacts mails et supervision	Oral
Brest : Vieillesse normale et pathologique	Professionnel	Groupés	Autorisé	500	1	Professionnel	Oui	Supervision	Oral
Caen : Neuropsychologie	Mixte	Sessions	Autorisé	300	1	Les deux	Oui	Supervision	Oral et carnet
Chambéry : Neuropsychologie	Professionnel	Sessions	Autorisé	300-350	1	Choix	Oui	Aucun	Fiche
Lille : Neuropsychologie clinique, évaluation péri-chirurgicale et réhabilitation cognitive	Professionnel	Sessions	Interdit	300	1	Recherche	Oui	Aucun	Fiche
Lille : Psychologie des processus neurocognitifs et neurosciences affectives (PPNSA)	Mixte	?	Interdit	500	1	Recherche	Oui	Aucun	Oral
Lyon : Psychologie de la santé, parcours développement	Professionnel	Perlé	Autorisé	300	2	Les deux	Non	Rencontres	Oral
Lyon : Psychologie cognitive et neuropsychologie	Professionnel	Sessions	Interdit	500	1	Les deux	Non	Aucun	Oral, fiche
Montpellier : Psychopathologie clinique et neuropsychologie du vieillissement	Professionnel	Sessions	Autorisé	400	2	Recherche	Oui	Supervision	Oral, fiche
Nantes : Évaluations cognitives et cliniques : pratiques et interventions	Professionnel	Sessions	Autorisé	500	1	Recherche	Oui	Rencontres, contacts mails et supervision	Oral
Nice : Neuropsychologie et psychologie du développement	Professionnel	?	Autorisé	500	2	Recherche	Oui	Rencontres et contacts mails	Oral
Paris 5 : Neuropsychologie et psychologie cognitive	Professionnel	Perlé	Autorisé	300	1	Les deux	Oui	Supervision	Oral et carnet
Paris 5 : Développement psychologique enfants et adolescents	Mixte	Perlé	Autorisé	300	1	Recherche	Oui	Supervision	Oral, fiche
Paris 8 : Psychologie clinique parcours neuropsychologie	Mixte	Perlé	Autorisé	500	1	Professionnel	Non	Supervision	Oral, fiche
Poitiers : Troubles de la cognition et du langage	Mixte	Groupés	Interdit	500	1	Recherche	Oui	Contacts mails et supervision	Oral, fiche
Reims : Psychologie des perturbations cognitives : clinique de l'enfant et de l'adulte	Mixte	Groupés	Autorisé	500	1	Recherche	Oui	Contacts mails et supervision	Oral
Rouen : Psychologie et neurosciences cognitives : remédiation cognitive et évaluation dynamique	Mixte	Sessions	Interdit	300	1	Recherche	Oui	Supervision	Oral, fiche
Strasbourg : Neuropsychologie cognitive et clinique	Mixte	Groupés	Autorisé	500	1	Les deux	Non	Rencontres et supervision	Oral, fiche
Toulouse : Troubles neuro-développementaux et prévention des inadaptations	Professionnel	Groupés	Autorisé	500	1	Recherche	Oui	Contacts mails	Oral, fiche



Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique

La revue des psychologues spécialisés en neuropsychologie

N'oubliez pas que *Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique* sont votre revue. Si vous prenez plaisir à en lire les articles, il faut, pour que la revue perdure, soumettre vos écrits, que ce soit pour communiquer sur votre pratique, partager votre expérience, vos connaissances ou vos questionnements et réflexions. La publication d'un article peut être un projet enrichissant dans le cadre de vos temps FIR (Formation, Information, Recherche) ou équivalents et votre formation continue. C'est également un projet que vous pouvez mener avec votre stagiaire, votre équipe ou les membres de votre association par exemple.

Si vous souhaitez nous contacter, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante : cahiers@ofpn.fr.
Retrouvez-nous également sur notre site Internet : www.cahiersdeneuropsychologieclinique.fr

Cette revue est une création intellectuelle originale qui, par conséquent, entre dans le champ de protection du droit d'auteur. Son contenu est également protégé par des droits de propriété intellectuelle.

Toute reproduction, totale ou partielle, et toute représentation du contenu substantiel de cette revue, d'un ou de plusieurs de ses composants, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse du Comité Éditorial des *Cahiers de Neuropsychologie Clinique*, est interdite, et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.